



Bulletin Officiel

N°6667 Jeudi 11 Août 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-: SOCIETE ADWYA	3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021	8
DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	9

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

SODIS SICAR AGO	10
SODIS SICAR AGE	11
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE</u>	
SODIS SICAR AGO	12
SODIS SICAR AGE	14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2022-1	15
-------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	21
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2022

- BTK SICAV
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV AVENIR
- SICAV ENTREPRISE
- SICAV PLUS
- SICAV SECURITY
- SICAV TRESOR
- TUNISIE SICAV

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Adwya
initée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals**

Par décision n° 24 du 05 août 2022, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société Kilani Holding Pharmaceuticals, visant le reste des actions composant le capital de la société Adwya.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : Kilani Holding Pharmaceuticals

Forme juridique : Société Anonyme

Siège social : 25, Rue 8603- Zone Industrielle Charguia -2035 Tunis-

Identifiant unique : 1781727L

La société Kilani Holding Pharmaceuticals agit de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage -Rue du Lac Constance -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Kilani Holding Pharmaceuticals détient directement 2 182 590 actions représentant 10,138% du capital de la société Adwya et 8 609 794 actions de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani représentant 39,993% du capital, soit au total 10 792 384 actions représentant 50,132% du capital de la société Adwya.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Kilani Holding Pharmaceuticals, agissant de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Adwya, soit **10 735 616** actions représentant **49,869%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **5,950 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;

- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°23 du 02 août 2022 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions Adwya qu'elle ne détient pas, de concert avec avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui ayant conféré de concert une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société Adwya sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 27/07/2022 et a porté sur l'acquisition par la société Kilani Holding Pharmaceuticals de **2 182 590 actions** Adwya représentant **10,138%** du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que le conseil d'administration de la société Adwya réuni en date du 21 juin 2022 a décidé de coopter Mme Sarra Limam Masmoudi (Directeur Général de la société Kilani Holding Pharmaceuticals), comme administrateur au conseil d'administration de la société visée et de la nommer entant que nouveau Président du conseil.

1- Politique industrielle :

- a) Faire des entités Adwya et Teriak ensemble, un champion régional pour une plus forte présence sur le continent avec une augmentation des exportations (Teriak a en effet une importante présence en Libye, et en Afrique subsaharienne) ; sachant que Teriak SA, est une société créée en 1996. Elle est une filiale du groupe Kilani opérant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique tunisienne.
- b) Activer les synergies entre Adwya et Teriak et bénéficier au maximum de l'expertise de Teriak sur différents volets ;
- c) Lancer plus rapidement de nouvelles gammes de produits.

2 - Politique financière :

Redresser d'urgence les performances financières de la société Adwya qui se sont fortement détériorées au cours des trois dernières années, menaçant la pérennité de l'entreprise.

3 - Politique Industrielle:

Investir dans le renouvellement des équipements, dans les capacités de stockage, dans les investissements de trigénération (favorisant des économies d'énergie) et ce, afin d'accompagner le développement de la société.

4- Politique de la recherche et d'innovation :

- ✓ Proposer aux médecins et aux patients une gamme de molécules plus large mais complémentaire ;
- ✓ Optimiser les formes galéniques, soient les aspects physiques du médicament : comprimés, gélules, sachets, solutions buvables, suspensions..., par site industriel au bénéfice des nouveaux produits.

5- Cotation en Bourse :

Au cas où l'offre dépasse la part de 95% du capital de la société Adwya, la société Kilani Holding Pharmaceuticals envisage de lancer une Offre Publique de Retrait en vue du retrait de la société Adwya de la cote de la bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **mercredi 10 août 2022 au mardi 30 août 2022 inclus**.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **30 août 2022**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Adwya sera suspendue durant les séances de bourse du **08 et 09 août 2022**, et reprendra à partir du **10 août 2022**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Adwya.

- **Siège social :** Route de la Marsa - GP 9, Km 14- BP 658 -2070 La Marsa.

- **Téléphone :** 71 778 555

- **Forme juridique :** Société Anonyme -SA-

- **Date de constitution** : 25/06/1983
- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Identifiant unique**: 0014346Y
- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- **Objet social (article 3 des statuts)** :

La société a pour objet la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production :

- *de produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire;
- *de produits pharmaceutiques de tous produits de base ou annexes de réactifs;
- *de produits cosmétiques d'entretien et d'hygiène, toute étude y afférente;
- *l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous ces produits;
- *la promotion médicale des produits y afférents.

La participation directe ou indirecte à toutes autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités par voie de création de titres ou droits sociaux, fusions, associations, participations ou autrement; Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mme Sarra Limam Masmoudi ⁽¹⁾	Présidente	Elle-même	2022
Etat Tunisien	Membre	Mr Adel Garar	2021-2023
Etat Tunisien	Membre	Mr Abderahman Khochtali	2021-2023
Mme Hajer Elloumi ⁽¹⁾	Membre	Elle-même	2022
Mr Sami Ben Ayed ⁽¹⁾	Membre	Lui-même	2022
Mr Tarek Hammami ⁽¹⁾	Membre	Lui-même	2022
Actionnaires minoritaires	Membre	Mr. Mounir Jerbi	2020-2022
Administrateurs indépendants (2)	-	-	-

- (1) Cooptation par le conseil d'administration du 21/06/22 en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mme Molka Feriel El Materi, Sadry El Materi, Sofiane El Materi, et Moncef Zmerli) et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2022.
- (2) Démission des administrateurs indépendants messieurs Kamel Iddir et Slim Tlatli avec effet, à compter de la réunion du conseil d'administration du 21/06/22.

Direction :

Mr Tarak Hammami : Directeur Général de la société Adwya (conseil d'administration du 02/07/2018).

Mr Aymen Ben Kraiem : Directeur Général Adjoint (conseil d'administration du 20/08/21).

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet Mourad Guellaty et Associés- MOURAD GUELLATY	45, Avenue de la République - 2070 Marsa Safsaf – TUNIS	2022-2023-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 21 528 000 dinars

- Nombre total des droits de vote : 21 528 000 droits de vote

- Nombre total des titres : 21 528 000 actions

- Structure du capital de la société Adwya après l'opération d'acquisition en date du 28/07/2022 par la société Kilani Holding Pharmaceuticals:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Kilani Holding Pharmaceuticals	2 182 590	2 182 590	10,138%	2 180 590	10,138%
Lasaad Kilani	4 304 897	4 304 897	19,997%	4 304 897	19,997%
Rafik Kilani	4 304 897	4 304 897	19,997%	4 304 897	19,997%
Autres actionnaires dont	10 735 616	10 735 616	49,868%	10 735 616	49,868%
Etat Tunisien	7 648 648	7 648 648	35,529%	7 648 648	35,529%
Autres	3 086 968	3 086 968	14,339%	3 086 968	14,339%
Total	21 528 000	21 528 000	100%	21 528 000	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société Adwya arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6598 du jeudi 05/05/2022.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Adwya arrêtés au 30/06/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6651 du mardi 19/07/2022.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2021**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2022**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de Développement et d'Investissement du Sud –SODIS SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Lundi 15 Aout 2022 à 9 h** à l'Hôtel Novotel sis à Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2021;
2. Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2021
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 et suivants du CSC;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2021;
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021;
7. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.
8. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;
9. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022,2023 et 2024 ;
10. Approbation des états financiers consolidés du groupe SODIS SICAR pour l'exercice 2021 ;
11. Pouvoir pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société de Développement et d'Investissement du Sud –SODIS SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le lundi 15 Août 2022 à 10h30** à hôtel Novotel sis à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Statuer sur la décision de continuité de l'activité de la société ;**
- 2. Pouvoir pour formalités.**

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

Projet de résolutions de la Société SODIS SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 août 2022.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue de la présente Assemblée à ce jour, déclare le retard sans conséquences ni préjudice sur les intérêts des actionnaires et exonère le Conseil d'Administration et le Président du Conseil pour le retard enregistré par rapport aux délais impartis.

Cette résolution, mise au vote, est

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 conformément aux dispositions des articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise au vote, est

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 telle que proposée ci-après par le Conseil d'Administration :

Un résultat net de l'exercice 2021 de -510 986,139 dinars affectés en :

1-

Amortissements réputés différés : -34 492,248 dinars

Report déficitaire de l'exercice : - 476 493, 891 dinars

Cette résolution, mise au vote, est

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3 750 dinars le montant brut de jeton de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1 250 dinars le montant brut de jeton de présence par Comité à allouer à chaque membre du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021 avec un plafond de 3750 dinars annuel.

Cette résolution, mise au vote, est

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du ORGA Audit, en tant que commissaire aux comptes, pour les exercices 2022,2023 et 2024 prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est

NEUVIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est

DIXIÈME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution, mise au vote, est

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

Projet de résolutions de la Société SODIS SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 15 août 2022.

PREMIERE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le plan de redressement de la société présenté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir approuvé le plan de redressement de la société présenté par le Conseil d'Administration, décide la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution, mise au vote, est

TROISIÈME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution, mise au vote, est

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« Attijari Leasing 2022-1 »

Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **28 avril 2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **18 mai 2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire (ordinaire ou subordonné) d'un montant de **20 millions** de dinars susceptible d'être porté à **30 millions** de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **29 juillet 2022**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2022-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 août 2022** et clôturées au plus tard le **22 septembre 2022**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 septembre 2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 août 2022** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2022 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 250 millions de dinars.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	de «Attijari Leasing 2022-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations ordinaires
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse
Législation sous laquelle les titres sont créés	Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 septembre 2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 septembre 2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre de l'année N-1** au mois d'**août de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 septembre 2027** pour les deux catégories.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 septembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 septembre 2023** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,00%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2022 (à titre indicatif) qui est égale à **6,4033%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,1533%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» est de **3 années** pour les deux catégories.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de la Catégorie A : La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,660** années.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **22 octobre 2021**, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : **A - (tun)** ;
- Note à court terme : **F2 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfi-22-10-2021>

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A- (EXP) (tun)**» à l'emprunt obligataire «**Attijari Leasing 2022-1**» en date du **21 juillet 2022**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note «**A- » (tun)** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération visée par le CMF qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement

L'emprunt obligataire «**Attijari Leasing 2022-1**» est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 août 2022 sous le N°22-1080, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du 18 juillet 2022 sous le N°22-005 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

La note d'opération et le document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société ATTIJARI LEASING, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, ATTIJARI INTERMEDIATION-Intermédiaire en Bourse, Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.

2022 – AS – 1068

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	107,443	107,458
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	148,082	148,106
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	123,227	123,246
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	133,288	133,310
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	128,682	128,700
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	129,150	129,173
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	123,620	123,639
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,806	49,813
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,005	36,010
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	122,539	122,558
11	BTK SICAV ***	SCIF	16/10/00	104,652	108,126	108,143
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,058	19,061
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	132,313	132,327
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,239	1,239
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	129,210	129,229
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,546	12,547
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	182,315	182,355
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,452	12,421
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	103,743	103,751
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	106,106	106,125
21	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,858	14,861
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,016	2,018
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,442	67,450
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	141,571	141,740
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	108,709	109,083
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	115,007	115,024
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	147,685	148,042
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	557,801	558,822
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	146,049	146,355
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	186,715	187,676
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	104,453	104,929
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	135,414	135,450
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	171,143	171,539
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	149,637	149,929
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,706	23,784
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	97,037	97,081
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,010	1,010
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,026	1,027
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 326,269	2 330,337
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	143,071	143,172
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	230,574	234,432
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,049	3,052
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,745	2,747
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,606	64,591
45	FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,363	1,364
46	FCP HAYET PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,270	1,273
47	FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,263	1,267
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,681	13,790
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,985	11,102
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	13,458	13,502
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	94,858	95,281
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,308	1,315

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	108,580	108,593
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	99,785	99,890
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	105,943	105,959
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	103,403	103,419
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	104,879	104,898
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	108,337	108,355
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	104,604	104,625
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	101,827	101,842
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,918	100,918
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	105,480	105,496
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	107,113	107,132
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	104,895	104,908
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,917	103,929
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	103,891	103,907
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	102,369	102,385
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,247	106,258
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	102,833	102,849
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	101,422	101,434
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	106,308	106,322
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	101,809	101,521
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	108,783	108,796
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	104,447	104,464
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	108,104	108,121
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	108,827	108,975
SICAV MIXTES							
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	63,170	63,425
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	105,268	105,659
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,814	17,824
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	297,413	297,616
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 185,899	2 187,762
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,335	70,378
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,579	55,597
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,098	108,104
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,361	11,373
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,040	15,107
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	16,937	17,012
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	14,706	14,757
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,246	106,547
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	85,574	86,259
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	89,071	89,981
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,486	104,678
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	100,945	101,517
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,819	10,888
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	100,954	101,291
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	151,355	152,042
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	105,545	106,454
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	119,606	120,024
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	127,431	128,418
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	185,746	187,156
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	171,700	172,525
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	168,739	169,414
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	22,904	23,111
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	144,948	146,178
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	162,675	160,485
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 105,262	5 111,583
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	95,012	94,908
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 667,445	4 695,186
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,494	10,522
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	168,718	169,423
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 168,907	11 283,459
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 197,991	10 195,585
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	125,348	125,805

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkan- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées,

devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis par la banque Tuniso-Koweitienne représente 10,226% de l'actif total au 30 Juin 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en valeurs mobilières représentent 86,083% de l'actif total au 30 Juin 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 13,917% de l'actif total au 30 Juin 2022. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

BTK SICAV a souscrit trois certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 370J-28/11/2022 8.90% » ; « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 18 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 Juin 2022

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	15 269 137,388	4 927 791,826	12 871 020,746
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		15 269 137,388	4 927 791,826	12 871 020,746
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	4 288 824,371	1 743 351,721	3 800 699,324
Placements monétaires		3 565 220,999	809 888,263	3 274 608,393
Disponibilités		723 603,372	933 463,458	526 090,931
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		19 558 014,119	6 671 195,907	16 671 772,430
PASSIF				
PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT	3.5	0,000	0,000	600 000,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	30 249,014	14 324,236	25 674,083
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	20 630,141	20 945,357	30 681,795
TOTAL PASSIF		50 879,155	35 269,593	656 355,878
ACTIF NET		19 507 134,964	6 635 926,314	16 015 416,552
CP1- CAPITAL	3.7	18 207 986,404	6 502 199,696	15 345 224,451
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	1 299 148,560	133 726,618	670 192,101
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		795 356,519	31,577	74,509
Sommes capitalisables de l'exercice encours		503 792,041	133 695,041	670 117,592
ACTIF NET		19 507 134,964	6 635 926,314	16 015 416,552
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		19 558 014,119	6 671 195,907	16 671 772,430

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2022 AU 30-06-2022

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/04/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	207 789,274	409 261,656	63 596,937	129 194,853	335 886,107
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		207 789,274	409 261,656	63 596,937	129 194,853	335 886,107
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	71 436,687	137 607,893	20 492,017	39 334,696	172 073,247
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		279 225,961	546 869,549	84 088,954	168 529,549	507 959,354
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT		0,000	-2 187 ,000	0,000	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-25 698,942	-49 974,867	-9 787,168	-19 972,374	-55 142,854
REVENU NET DES PLACEMENTS		253 527,019	494 707,682	74 301,786	148 557,175	452 816,500
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-10 096,189	-19 874,385	-7 000,886	-13 658,497	-30 240,732
RESULTAT D'EXPLOITATION		243 430,830	474 833,297	67 300,900	134 898,678	422 575,768
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	3.8	24 659,663	28 958,744	-5 153,903	-1 203,637	247 541,824
SOMMES CAPITALIABLES DE LA PERIODE(*)		268 090,493	503 792,041	62 146,997	133 695,041	670 117,592
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-24 659,663	-28 958,744	5 153,903	1 203,637	-247 541,824
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		71 834,686	69 820,786	-2 036,277	-4 050,178	-8 167,486
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-72685,000	-72685,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		242 580,516	471 969,083	65 264,623	130 848,500	414 408,282

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2022 AU 30-06-2022**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/04/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	242 580,516	471 969,083	65 264,623	130 848,500	414 408,282
Résultat d'exploitation	243 430,830	474 833,297	67 300,900	134 898,678	422 575,768
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 834,686	69 820,786	-2 036,277	-4 050,178	-8 167,486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-72 685,000	-72 685,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES(*)	0,000	0,000	-209 963,779	-209 963,779	-209 963,779
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 117 011,021	3 019 749,329	-722 466,534	-321 250,604	8 774 679,852
SOUSCRIPTIONS	3 155 520,017	8 104 625,216	2 250 088,412	4 416 230,805	16 528 865,704
- Capital	2 960 731,858	7 674 875,461	2 201 815,872	4 273 167,168	16 055 987,904
- Régularisation des sommes non capitalisables	-495,822	-2 038,594	-3 746,552	-6 622,282	-30 937,066
- Régularisation des sommes capitalisables	195 283,981	431 788,349	52 019,092	149 685,919	503 814,866
RACHATS	-2 038 508,996	-5 084 875,887	-2 972 554,946	-4 737 481,409	-7 754 185,852
- Capital	-1 913 915,276	-4 808 515,247	-2 836 348,128	-4 525 552,800	-7 443 114,624
- Régularisation des sommes non capitalisables	311,604	1 304,547	4 668,281	6 962,741	13 160,676
- Régularisation des sommes capitalisables	-124 905,324	-277 665,187	-140 875,099	-218 891,350	-324 231,904
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 359 591,537	3 491 718,412	-867 165,690	-400 365,883	8 979 124,355
AN4- ACTIF NET					
En début de période	18 147 543,427	16 015 416,552	7 503 092,004	7 036 292,197	7 036 292,197
En fin de période	19 507 134,964	19 507 134,964	6 635 926,314	6 635 926,314	16 015 416,552
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	171 148	153 010	71 122	67 320	67 320
En fin de période	181 586	181 586	64 809	64 809	153 010
VALEUR LIQUIDATIVE	107,426	107,426	102,392	102,392	104,669
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,27%	5,31%	3,90%	3,86%	4,10%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

« BTK SICAV » a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination.

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi– Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à **15 269 137,388 dinars** contre **4 927 791,826** dinars au 30/06/2021 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	103 068,000	0,528
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	104 072,000	0,534
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	278 948,000	1,430
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	278 948,000	1,430
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	320 000,000	322 150,400	1,651
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	466 400,000	468 936,000	2,404
BNA SUB 2009	20000	265 800,000	268 472,000	1,376
BTE 2011 09022032 6,25	5000	250 000,000	254 864,000	1,307
BTE 2011 09022032 6,25	5000	250 000,000	254 864,000	1,307
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10000	199 600,000	201 920,000	1,035
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	104 768,000	0,537
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	232 825,926	1,194
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	525 432,000	2,694
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	945 777,600	4,848
UIB 2009/1	5000	99 811,300	104 011,462	0,533
Total		4 306 041,300	4 449 057,388	22,807

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 217 960,000	26,749
EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 090 640,000	10,717
EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 511 480,000	18,001
Total		10 500 000,000	10 820 080,000	55,467

Les entrées en portefeuille-titres du 01/04/2022 au 30/06/2022

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		3 500 000	3 500 000,000
ACHAT OBLIGATION 35000 EMP NAT 2022 T2 CB TF	15/06/2022	3 500 000	3 500 000,000
TOTAL		3 500 000,000	3 500 000,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2022 au 30/06/2022

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		200 100,000	200 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2022	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2022	32 000,000	32 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		1 072 685,000	1 000 000,000	-72 685,000
REMBOURSEMENT BTA 410 BTA 6.9% MAI 2022	09/05/2022	446 695,000	410 000,000	-36 695,000
REMBOURSEMENT BTA 590 BTA 6.9% MAI 2022	09/05/2022	625 990,000	590 000,000	-35 990,000
TOTAL		1 272 785,000	1 200 100,000	-72 685,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **207 789,274** dinars pour la période du 1er Avril au 30 Juin 2022 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des obligations					
- Intérêts	202 193,274	390 055,256	49 834,537	101 822,053	280 837,307
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	5 596,00	19 206,400	13 762,400	27 372,800	55 048,800
TOTAL	207 789,274	409 261,656	63 596,937	129 194,853	335 886,107

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2022 à 4 288 824,371 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt			3 497 072,035	3 565 220,999	18,276
CDP 370J-28/11/2022 8.90%	AIL	8.90%	500 000,000	521 755,555	2,675
CDP 730J-23/11/2023 9.20%	AIL	9.20%	500 000,000	522 488,889	2,678
CDP 3ans 23/11/2024 9.30%	AIL	9.30%	500 000,000	522 733,334	2,680
CDP 10J-07/07/2022 6.60%	BTK	6.60%	1 997 072,035	1 998 243,221	10,244
Total des placements monétaires			3 497 072,035	3 565 220,999	18,276

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	30/06/2022	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	718 476,365	3,683
Intérêts courus sur comptes bancaires	5 127,007	0,026
Total des disponibilités	723 603,372	3,709

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2022 au 30/06/2022 s'élèvent à **71 436,687** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du compte de dépôt	4 709,379	8 395,761	1 500,536	3 310,368	11 148,116
Revenus des Certificats de Dépôt	66 727,308	124 686,981	825,958	10 753,490	104 942,447
Revenus des Placements à terme	0,000	4 525,151	18 165,523	25 270,838	55 982,684
TOTAL	71 436,687	137 607,893	20 492,017	39 334,696	172 073,247

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2022 à **50 879,155** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dettes sur avance de placement	0,000	0,000	600 000,000
Dettes sur avance de placement	0,000	0,000	600 000,000
Opérateurs Crédeurs	30 249,014	14 324,236	25 674,083
Gestionnaire	24 808,871	8 896,486	22 004,301
Dépositaire	5 440,143	5 427,750	3 669,782
Autres Crédeurs Divers	20 630,141	20 945,357	30 681,795
Commissaire aux comptes	8 967,487	8 958,724	15803,156
Etat Impôts et Taxes	248,704	476,016	578,137
Conseil du Marché Financier	1 598,761	528,398	1395,011
Contribution Sociale de Solidarité	72,810	201,706	201,706
Publications diverses	269,633	1 307,767	3231,039
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9472,746
TOTAL	50 879,155	35 269,593	656 355,878

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts sur avance de placement	0,000	2 187,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts sur avance de placement	0,000	2 187,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	25 698,942	49 974,867	9 787,168	19 972,374	55 142,854
Commission de gestion	24 808,871	48 204,506	8 896,486	18 214,362	51 572,810
Commission de dépôt	890,071	1 770,361	890,682	1 758,012	3 570,044
Autres Charges	10 096,189	19 874,385	7 000,886	13 658,497	30 240,732
Honoraires du commissaire aux comptes	3 380,741	6 724,331	3 381,144	6 715,554	13 559,986
Redevances CMF sur les OPCVM	4 632,778	9 001,639	1 661,311	3 401,316	9 630,623
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	698,377	1 368,067	214,591	426,226	1 274,478
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 413,139	2 810,749	1 383,928	2 752,648	5 550,920
Frais Bancaires	*-92,910	*-101,505	159,912	162,753	24,725
Contribution Exceptionnelle	64,064	71,104	200,000	200,000	200,000
TOTAL	35 795,131	72 036,252	16 788,054	33 630,871	85 383,586

*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2022	
Montant	17 162 204,354
Nombre de titres	171148
Nombre d'actionnaires	507
Souscriptions réalisées	
	2 960 236,036
Montant	2 960 731,858
Régularisation des sommes non capitalisables	-495,822
Nombre de titres émis	29 522
Nombre d'actionnaires nouveaux	27
Rachats effectués	
	-1 913 603,672
Montant	-1 913 915,276
Régularisation des sommes non capitalisables	311,604
Nombre de titres rachetés	-19 084
Nombre d'actionnaires sortants	-12
Capital au 30/06/2022	
	18 207 986,404
Montant	18 209 020,936
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-72 685,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	71 834,686
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non capitalisables	-184,218
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	181 586
Nombre d'actionnaires	522

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Résultats Capitalisables de la période	474 833,297	134 898,678	422 575,768
Régularisations de la période	28 958,744	-1 203,637	247 541,824
Sommes Capitalisables de la période	503 792,041	133 695,041	670 117,592
Sommes Capitalisables des exercices antérieurs	795 356,519	31,577	74,509
Sommes Capitalisables(*)	1 299 148,560	133 726,618	670 192,101

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du deuxième trimestre 2022 sont de 3 380,741 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 33 002 472 DT et un résultat de la période de 430 025 DT

I. – Rapport sur les états financiers

intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2022, 6,94 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 13,06 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 30.710.756 DT au 30 Juin 2022, et représente une quote-part de 93,06% de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 13,06% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par CAP OBLIG SICAV et émises ou garanties par Arab Tunisian Bank sous forme d'obligations et certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2022, à 7 512 774 DT, représentant ainsi une quote-part de 22,96% de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 12,96 % au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par CAP OBLIG SICAV et émises ou garanties par Unifactor sous forme d'obligations et certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2022, à 3 455 633 DT, représentant ainsi une quote-part de 10,47% de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 0,47% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les valeurs mobilières représentant des titres à court terme s'élèvent à 11 949 467 DT soit 36,21 % du montant de l'actif, soit donc en dépassement de 6,21% de la limite maximale de 30% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU**

BILAN
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIE</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	18 761 290	7 769 510	16 411 169
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 608 194	1 018 151	847 573
AC1b Obligations et valeurs assimilées		17 153 096	6 751 359	15 563 596
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		14 241 182	23 287 616	13 180 066
AC2a Placements monétaires	4.3	13 957 795	13 465 180	11 961 912
AC2b Disponibilités		283 387	9 822 436	1 218 154
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		33 002 472	31 057 126	29 591 235
<u>PASSIE</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	23 705	22 844	23 037
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	6 232	6 134	6 186
Total Passif		29 937	28 978	29 223
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	32 105 568	30 270 947	28 080 686
CP2 - Sommes distribuables		866 967	757 201	1 481 326
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		130	22	21
CP2b Sommes distribuables de la période		866 837	757 179	1 481 305
Actif Net		32 972 535	31 028 148	29 562 012
Total Passif et Actif Net		33 002 472	31 057 126	29 591 235

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.2	270 864	531 222	125 414	260 518	805 338
PR1a	Dividendes		-	-	-	-	-
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		270 864	531 222	125 414	260 518	805 338
PR1b							
	Revenus des placements monétaires	4.4	175 993	360 739	289 143	499 806	928 792
PR 2	Revenus Nets des placements		446 857	891 961	414 557	760 324	1 734 130
	Charges de gestion des placements	4.8	(64 488)	(128 612)	(61 479)	(115 685)	(253 311)
CH 1	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		382 369	763 349	353 078	644 639	1 480 819
	Autres charges	4.9	(8 450)	(17 001)	(8 046)	(15 215)	(33 113)
CH 2	Résultat d'exploitation		373 919	746 348	345 033	629 424	1 447 706
	Régularisation du résultat d'exploitation		133 854	120 489	152 648	127 755	33 599
PR 4	Sommes distribuables de la période		507 773	866 837	497 681	757 179	1 481 305
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(133 854)	(120 489)	(152 648)	(127 755)	(33 599)
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		2 108	(5 035)	(42 253)	(28 270)	(15 453)
	Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		53 998	80 568	60 541	76 361	98 469
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		430 025	821 881	363 321	677 515	1 530 722

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a-	430 025	821 881	363 321	677 515	1 530 722
	<u>Résultat d'exploitation</u>				
b-	373 919	746 348	345 033	629 424	1 447 706
	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>				
c-	(2 108)	(5 035)	(42 253)	(28 270)	(15 453)
	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>				
d-	53 998	80 568	60 541	76 361	98 469
	<u>Frais de négociation de titres</u>				
	-	-	-	-	-
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>				
	(933 241)	(933 241)	(1 023 685)	(1 023 685)	(1 023 685)
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>				
a-	5 180 130	3 521 884	9 047 657	7 830 734	5 511 391
	<u>Souscriptions</u>				
	19 813 459	26 210 970	20 543 172	26 281 928	36 653 768
	<u>Capital</u>				
	19 276 607	25 313 571	20 116 697	25 517 138	35 484 857
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>				
	53 326	55 399	28 543	30 652	55 022
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>				
	483 526	842 000	397 932	734 138	1 113 889
b-	(14 633 329)	(22 689 086)	(11 495 515)	(18 451 194)	(31 142 377)
	<u>Rachats</u>				
	(13 793 148)	(21 391 930)	(11 067 546)	(17 593 780)	(29 780 830)
	<u>Capital</u>				
	(24 943)	(27 690)	(15 814)	(20 828)	(51 053)
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>				
	(815 237)	(1 269 466)	(412 155)	(836 586)	(1 310 494)
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>				
	(815 237)	(1 269 466)	(412 155)	(836 586)	(1 310 494)
	4 676 915	3 410 524	8 387 293	7 484 564	6 018 428
	<u>Variation de l'actif net</u>				
AN4	<u>Actif net</u>				
a-	28 295 622	29 562 012	22 640 855	23 543 584	23 543 584
	<u>Début d'exercice</u>				
b-	32 972 537	32 972 536	31 028 148	31 028 148	29 562 012
	<u>Fin d'exercice</u>				
AN5	<u>Nombre de Parts</u>				
a-	260 635	275 985	208 651	219 750	219 750
	<u>Début d'exercice</u>				
b-	314 528	314 528	297 865	297 865	275 985
	<u>Fin d'exercice</u>				
	104,832	104,832	104,168	104,168	107,115
	<u>Valeur liquidative</u>				
AN6	6,07%	5,82%	5,04%	5,15%	5,30%
	<u>Taux de rendement annualisé</u>				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 Juin 2022 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à 18 761 290 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
Obligations et Valeurs assimilées	196 550	16 371 045	17 153 096	52,02 %
Emprunts d'Etat	131 050	12 432 295	13 109 400	39,76 %
BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295	968 472	2,94 %
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	500 000	500 768	1,52 %
EMP NAT T2 2022 9,35 %	20 000	2 000 000	2 006 560	6,09 %
EMP NAT T1 2021	90 000	9 000 000	9 633 600	29,22 %
Emprunts de Sociétés	65 500	3 938 750	4 043 696	12,26%
ATB 2007-1	3 000	18 750	18 865	0,06 %
ABC 2020-1	10 000	600 000	601 304	1,82 %
AMEN BANK 2020-3	10 000	800 000	822 424	2,49 %
HL 2017-03	3 500	70 000	71 915	0,22 %
HL 2017-2	3 500	70 000	74 178	0,22 %
HL sub 2018-1	3 500	70 000	70 437	0,21 %
HL 2018-2	1 000	40 000	41 232	0,13 %
HL 20120-2	10 500	840 000	884 890	2,68 %
HL 2022-01	10 000	1 000 000	1 020 624	3,10 %
TL 2018-1	3 500	70 000	70 672	0,21 %
TLF 2021-1	2 000	160 000	162 619	0,49 %
TLF 2019-1	2 500	100 000	100 074	0,30 %
UIB 2009-1	2 500	100 000	104 462	0,32 %
Titre des OPCVM	84 892	1 598 909	1 608 194	4,88 %
SALAMETT CAP	84 892	1 598 909	1 608 194	4,88 %
Total	281 442	17 969 954	18 761 290	56,90 %

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2022 se présentent comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/03/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2022
Obligations et Valeurs assimilées	2 375 056	2 000 000	898 750	856 306	42 444	3 518 750
Emprunts d'Etat	750 000	2 000 000	250 000	250 000	0	2 500 000
EMPT NAT 2022 T2 NAT CB	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
EMPT NAT 2014 cat C	750 000	0	250 000	250 000	0	500 000
Emprunts de Sociétés	1 625 056	0	648 750	606 306	42 444	1 018 750
TLF 2021-1	200 000	0	40 000	40 000	0	160 000
HL 2015-1	157 556	0	200 000	157 556	42 444	0
ATB 2007-1	37 500	0	18 750	18 750	0	18 750
HL SUB 2018-1	140 000	0	70 000	70 000	0	70 000
ABC 2020-1	800 000	0	200 000	200 000	0	600 000
TLF 2019-1	150 000	0	50 000	50 000	0	100 000
TLF 2018-1	140 000	0	70 000	70 000	0	70 000
Titre des OPCVM	1 159 802	1 798 921	1 371 369	1 359 815	11 554	1 598 908
FCP SALAMETT CAP	1 159 802	1 798 921	1 371 369	1 359 815	11 554	1 598 908
Total	3 534 858	3 798 921	2 270 119	2 216 121	53 998	5 117 658

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2022 au 30 Juin 2022 totalisent 531 222 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des Emprunts d'Etat	186 413	364 473	24 709	49 941	413 940
Revenus des obligations de Sociétés	84 452	166 750	100 705	210 577	391 398
Total	270 864	531 222	125 414	260 518	805 338

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Juin 2022 à 13 957 795 DT contre 11 961 912 DT au 31/12/2021. Le détail des placements monétaires à la date du 30 Juin 2022 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2022	% de l'actif net
Placement à terme	2 000 000	2 008 329	6,09 %
PLT 05/09/2022 7,6 %	2 000 000	2 008 329	6,09 %
Certificats de dépôt	11 910 672	11 949 466	36,24 %
CD_92_06/09/22 UNIFACTO	982 014	986 610	2,99 %
CD_92_01/09/22 UNIFACTO	2 455 034	2 469 023	7,49 %
CD_76_02/07/22ATB	499 157	499 916	1,52 %
CD_869_02/07/22BTKLEAS	990 460	999 809	3,03 %
CD_76_09/07/22ATB	499 157	499 326	1,51 %
CD_76_07/07/22ATB	1 494 955	1 498 486	4,54 %
CD_76_01/07/22ATB	1 996 629	2 000 000	6,07 %
CD_76_11/07/22ATB	996 636	998 318	3,03 %
CD_76_07/07/22ATB	1 996 629	1 997 978	6,06 %
Total	13 910 672	13 957 795	42,33 %

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 360 739 DT pour la période allant du 01 janvier 2022 au 30 Juin 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2022.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01-04-2022	Du 01-01-2022	Du 01-04-2021	Du 01-01-2021	Du 01-01-2021
	Au 30-06-2022	Au 30-06-2022	Au 30-06-2021	Au 30-06-2021	Au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	26 177	90 595	83 814	145 496	287 890
Revenus des certificats de dépôts	149 815	270 144	205 328	354 310	640 902
Total	175 993	360 739	289 142	499 806	928 792

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 23 705 DT au 30 Juin 2022 contre 23 037 DT au 31 décembre 2021.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2022	Valeur au 30/06/2021	Valeur au 31/12/2021
Retenue à la Source	3 161	3 161	3 161
TCL à payer	416	413	444
Redevances CMF	2 656	2 560	2 581
Total	6 232	6134	6186

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2022 au 30 Juin 2022 s'élève à 4 676 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	4 169 143
Variation de la part Revenu	507 772
Variation de l'Actif Net	4 676 915

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2022 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/03/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2022
Montant :	26 518 867	19 276 607	(13 793 148)	32 002 326
Nombre de titres :	260 635	189 456	135 563	314 528
Nombre d'actionnaires	649	220	186	683

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 30/06/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2022
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	32 002 326
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(5 035)
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	80 568
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	27 709
Capital au 30.06.2022	32 105 568

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	64 488	128 612	61 478	115 685	253 311
Total	64 488	128 612	61 478	115 685	253 311

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2022 s'élève à 64 488 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01-04-2022 Au 30-06-2022	Période Du 01-01-2022 Au 30-06-2022	Période Du 01-04-2021 Au 30-06-2021	Période Du 01-01-2021 Au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Redevance CMF	7 225	14 410	6 888	12 961	28 381
Autres Impôts et Taxes	0	200	0	200	200
TCL	1 225	2 391	1 158	2 054	4 532
Total	8 450	17 001	8 046	15 215	33 113

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 JUIN 2022.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2022, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 80,63 % de son actif en titres émis par l'état, emprunt obligataires et titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2022.

Tunis, le 04 Août 2022
Le Commissaire aux Comptes :

**CMC – DFK International
Hichem AMOURI**

BILAN
arrêté au 30/06/2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	920 678	1 058 836	924 629
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		53 714	282 161	175 745
b - Obligations et Valeurs assimilées		866 964	776 675	748 884
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		220 326	69 924	231 527
a - Placements monétaires	4-3	-	-	200 035
b - Disponibilités	4-9	220 326	69 924	31 492
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	906	5 038	1 015
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 141 910	1 133 798	1 157 171
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	2 990	3 574	3 620
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	12 272	10 807	16 910
TOTAL PASSIF		15 262	14 382	20 529
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 100 990	1 101 107	1 104 759
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	25 658	18 309	31 883
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	16	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		25 651	18 293	31 867
ACTIF NET		1 126 648	1 119 416	1 136 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 141 910	1 133 798	1 157 171

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Juin 2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 30/06/2021	Période du 01/01/2021 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	21 291	33 894	21 271	32 033	56 896
a - Dividendes		6 932	6 932	11 135	11 135	11 135
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 360	26 962	10 136	20 897	45 760
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 327	6 495	700	2 290	5 684
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 618	40 389	21 972	34 323	62 580
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 982	-3 949	-1 982	-3 967	-7 945
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 636	36 440	19 990	30 356	54 635
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 5 558	- 10 795	- 6 219	- 12 073	- 22 779
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 078	25 646	13 771	18 283	31 856
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5	5	10	10	10
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		17 084	25 651	13 782	18 293	31 867
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-5	-5	-10	-10	-10
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 624	9 624	-21 366	-26 915	-31 352
* +/- values réalisées sur cession des titres		-4 939	-12 379	1 104	4 880	14 089
* Frais de négociation de titres		-410	-1 339	-620	-1 441	-2 561
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 105	21 553	- 7 111	- 5 193	12 032

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 Juin 2022

(Unité : en Dinars Tunisien)

	<i>Période du 01/04/2021 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01/2022 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04/2021 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 31/12/2021</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	17 078	25 646	13 771	18 283	31 856
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 624	9 624	- 21 366	- 26 915	- 31 352
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 4 939	- 12 379	1 104	4 880	14 089
d - Frais de négociation de titres	- 410	- 1 339	- 620	- 1 441	- 2 561
	- 31 876	- 31 876	- 33 147	- 33 147	- 33 147
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	330	330	1 814	1 814	1 814
* Capital	325	325	1 821	1 821	1 821
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1	1	- 18	18	18
* Régularisations des sommes distrib.	5	5	10	10	10
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 21 441	- 9 993	- 38 445	- 36 527	- 19 302
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 148 089	1 136 641	1 157 861	1 155 943	1 155 943
b - En fin de période	1 126 648	1 126 648	1 119 416	1 119 416	1 136 641
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 381	20 381	20 348	20 348	20 348
b - En fin de période	20 387	20 387	20 381	20 381	20 381
VALEUR LIQUIDATIVE	55,263	55,263	54,925	54,925	55,770
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,88%	1,90%	-0,61%	-0,45%	1,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 30/06/2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2022, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de

BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 920 678 DT contre 1 058 836 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Coût d'acquisition	885 705	1 047 194	907 040
- Actions et droits rattachés	-	231 058	128 397
- Titres OPCVM	53 424	58 866	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	832 281	757 270	722 014
Plus ou moins values potentielles	435	-4 752	-9 189
- Actions et droits rattachés	-	-7 326	-10 408
- Titres OPCVM	290	-437	1 127
- Obligations et valeurs assimilées	146	3 011	92
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	34 537	16 394	26 778
Total	920 678	1 058 836	924 629

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 21 291 DT pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, contre un montant de 21 271 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Revenus des actions	1 103	1 103	8 998	8 998	8 998
- Revenus des Titres OPCVM	5 829	5 829	2 137	2 137	2 137
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	14 360	26 962	10 136	20 897	45 760
Total	21 291	33 894	21 271	32 033	56 896

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste accuse un solde nul au 30/06/2022 contre 0 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Compte à terme	-	-	200 035
Total	-	-	200 035

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 327 DT pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, contre 700 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Intérêts/ Placements à terme	3 327	6 495	700	2 290	5 684
Total	3 327	6 495	700	2 290	5 684

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2022	
- Montant	1 107 639
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	325
- Nombre de titres	6
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-

- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 1 624
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 4 939
- Frais de négociation de titres	- 410
Capital au 30/06/2022	
- Montant	1 100 990
- Nombre de titres	20 387
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice en cours	25 651	18 293	31 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	16	16
Total	25 658	18 309	31 883

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 2 990 DT contre 3 574 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
- Gestionnaire	548	1 122	573
- Dépositaire	2 442	2 452	3 047
Total	2 990	3 574	3 620

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, 1 982 DT contre 1 982 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Rémunération du gestionnaire	1 688	3 364	1 687	3 382	6 765
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	1 982	3 949	1 982	3 967	7 945

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 220 326 DT contre 69 924 DT au 30/06/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
- Avoirs en banque	220 326	69 924	31 492
Total	220 326	69 924	31 492

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 906 DT contre 5 038 DT au 30/06/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dividendes à recevoir	348	5 038	348
Retenue à la source sur BTA	-	-	-
Retenue à la source sur Obligation	558	-	667
Total	906	5 038	1 015

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 12 272 DT contre 10 808 DT au 30/06/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
TCL	4	22	- 37
Jetons de présence	4 384	6 392	9 500
Publicité et publications honoraires(CAC)	3 552	1 854	3 094
Rémunération DG	2 190	347	4 200
Autres créiteurs (CMF)	-	0	-
Etat retenue à la source	93	92	97
	2 049	2 101	56
Total	12 272	10 808	16 910

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, 5 558 DT contre 6 219 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 119	2 759	1 942	3 260	7 134
- Redevance CMF	284	565	284	568	1 137
- TCL	86	135	56	88	414
- Jeton de présence	2539	4384	2 557	5 200	8 309
- Publicité & publication	1521	2941	1 379	2 952	5 772
- Rémunération DG	-	-	-	-	-
- Autres charges	9	10	1	5	13
Total	5 558	10 795	6 219	12 073	22 779

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2022 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	%Actif	% Actif Net
Titres emis ou garantit par l'Etat		497 131,000	521 680,085	45,68%	46,30%
EMPT NAT 2021 B TN0008000838	1 500	150 000,000	160 531,069	14,06%	14,25%
EMPT NAT 2021 C TN0008000846	120	120 000,000	128 520,592	11,25%	11,41%
EPT NAT 1 2022 CF TN5XXZZ454U2	2 000	200 000,000	204 148,602	17,88%	18,12%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	700	6 720,000	7 050,468	0,62%	0,63%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	500	4 765,000	5 004,581	0,44%	0,44%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	1 000	9 550,000	10 027,032	0,88%	0,89%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	145	1 392,000	1 460,193	0,13%	0,13%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	49	4 704,000	4 937,548	0,43%	0,44%
Obligations		335 150,000	345 283,703	30,24%	30,65%
AMENBANK2009 B	500	9 980,000	10 405,774	0,91%	0,92%
ATL 2017-2 C	500	30 000,000	30 627,288	2,68%	2,72%
BH F SUB 2019-1 C	600	48 000,000	49 040,272	4,29%	4,35%
BH SUB 2016-1 B	1 000	20 000,000	20 180,822	1,77%	1,79%

BNA 2009 SUB	1 000	13 290,000	13 422,128	1,18%	1,19%
BNA SUB 2018-1 B	700	56 000,000	59 380,252	5,20%	5,27%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000,000	20 753,377	1,82%	1,84%
HL SUB 2015-1	3 000	59 880,000	62 155,750	5,44%	5,52%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	30 542,466	2,67%	2,71%
TLF 2021-1 FIXE	600	48 000,000	48 775,574	4,27%	4,33%
TITRES OPCVM		53 424,355	53 714,000	4,70%	4,77%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	500	53 424,355	53 714,000	4,70%	4,77%
Total Général		885 705,355	920 677,788	80,63%	81,72%

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2022 faisant ressortir un total de 22 041 999 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 227 245 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 21 985 981 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère

des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 juillet 2022
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		13 195 973	14 304 951	17 218 492
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	13 195 973	14 304 951	17 218 492
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	4 920 196	8 275 003	1 203 328
Disponibilités	3.3	3 925 830	3 219 650	3 743 312
		8 846 026	11 494 653	4 946 640
TOTAL ACTIF		22 041 999	25 799 604	22 165 132
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	53 825	61 809	64 700
Autres créditeurs divers	3.5	2 193	2 546	2 758
TOTAL PASSIF		56 018	64 355	67 458
Capital	3.6	21 538 438	25 234 703	21 252 025
Sommes distribuables	3.7	447 543	500 546	845 649
Sommes distribuables des exercices antérieurs		108	103	202
Sommes distribuables de l'exercice en cours		447 435	500 443	845 447
ACTIF NET		21 985 981	25 735 249	22 097 674
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 041 999	25 799 604	22 165 132

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2022 AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	188 279	398 797	182 928	362 627	866 515
Dividendes	-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1 188 279	398 797	182 928	362 627	866 515
Revenus des placements monétaires	4.2 81 939	137 783	115 337	199 802	420 000
Total des revenus des placements	270 218	536 580	298 265	562 429	1 286 515
Charges de gestion des placements	4.3 <53 825>	<104 500>	<61 809>	<113 876>	<259 811>
Revenu net des placements	216 393	432 080	236 456	448 553	1 026 704
Autres charges	4.4 <7 674>	<14 676>	<7 547>	<13 783>	<32 601>
Résultat d'exploitation	208 719	417 404	228 909	434 770	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation	47 601	30 031	59 838	65 673	<148 656>
Sommes distribuables de la période	256 320	447 435	288 747	500 443	845 447
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	<47 601>	<30 031>	<59 838>	<65 673>	148 656
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	14 146	12 075	11 481	26 725	39 882
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	4 380	29 846	6 535	8 172	65 145
Résultat net de la période	227 245	459 325	246 925	469 667	1 099 130

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2022 AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>227 245</u>	<u>459 325</u>	<u>246 925</u>	<u>469 667</u>	<u>1 099 130</u>
Résultat d'exploitation	208 719	417 404	228 909	434 770	994 103
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	14 146	12 075	11 481	26 725	39 882
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 380	29 846	6 535	8 172	65 145
<u>Distributions de dividendes</u>	<845 550>	<845 550>	<839 041>	<839 041>	<839 041>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>3 677 312</u>	<u>274 532</u>	<u>4 507 430</u>	<u>4 785 886</u>	<u>518 848</u>
Souscriptions	26 291 056	30 620 332	18 259 544	21 434 055	62 946 232
Capital	25 457 953	29 584 250	17 488 898	20 518 236	60 782 663
Régularisation des sommes non distribuables	43 502	62 862	22 850	25 037	130 633
Régularisation des sommes distribuables	789 601	973 220	747 796	890 782	2 032 936
Rachats	<22 613 744>	<30 345 800>	<13 752 114>	<16 648 169>	<62 427 384>
Capital	<21 962 874>	<29 342 836>	<13 035 523>	<15 803 425>	<60 098 210>
Régularisation des sommes non distribuables	<38 325>	<59 784>	<17 917>	<19 631>	<147 677>
Régularisation des sommes distribuables	<612 545>	<943 180>	<698 674>	<825 113>	<2 181 497>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>3 059 007</u>	<u><111 693></u>	<u>3 915 314</u>	<u>4 416 512</u>	<u>778 937</u>
<u>Actif net</u>					
En début de la période	18 926 974	22 097 674	21 819 935	21 318 737	21 318 737
En fin de la période	21 985 981	21 985 981	25 735 249	25 735 249	22 097 674
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de la période	173 935	205 378	201 273	198 736	198 736
En fin de la période	207 711	207 711	244 489	244 489	205 378
<u>Valeur liquidative</u>	<u>105,849</u>	<u>105,849</u>	<u>105,261</u>	<u>105,261</u>	<u>107,595</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>4,24%</u>	<u>4,44%</u>	<u>3,97%</u>	<u>4,16%</u>	<u>4,24%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées respectivement par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	90 565	0,41%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	676 840	722 630	3,28%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	182 520	182 915	0,83%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	53 260	55 789	0,25%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 392	0,05%
ATB 2007/1 D	2 000	80 000	80 536	0,37%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	200 000	204 128	0,93%
BH 2009	5 000	115 000	117 430	0,53%
BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	60 783	0,28%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	335 605	1,52%
BTE 2010 B	3 500	157 500	163 296	0,74%
BTK 2009 CAT.D	1 500	60 000	60 961	0,28%
STB 2008/2	3 000	56 250	57 315	0,26%
TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	121 407	0,55%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	200 820	0,91%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	27 620	28 307	0,13%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	60 620	0,28%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	116 687	121 707	0,55%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	200 149	0,91%
TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	162 618	0,74%
UIB 2009/1 TR B	5 000	99 800	104 006	0,47%
UIB 2009/1 TR C	15 000	600 000	626 848	2,84%
UIB 2011/1 TR B	4 000	200 000	208 532	0,95%
Total Obligations de sociétés		3 857 250	3 977 359	18.04%
Titres Emis par l'état				
Bons du trésor assimilables				
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 213 568	5,51%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 618 388	7,34%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 275 380	5,79%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 449 161	6,57%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	992 277	4,50%
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 498 559	6,80%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	11 060	106 102	111 507	0,51%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	176	0,00%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 059 598	4,81%
Total Bons du trésor assimilables et emprunt national		8 624 730	9 218 614	41.83%
Total obligations et valeurs assimilées		12 481 980	13 195 973	59,87%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
BTE au 18 juillet 2022/20J/8%	500 000	498 230	498 496	2,26%
BTE au 9 août 2022/40J/8,01%	500 000	496 471	496 560	2,25%
BTE au 29 septembre 2022/120J/8,25%	500 000	489 294	491 971	2,23%
Total émetteur BTE	1 500 000	1 483 995	1 487 027	6,75%
AMEN BANK au 4 juillet 2022/10J/7,90%	1 000 000	998 315	999 494	4,53%
AMEN BANK au 8 octobre 2022/110J/8,90%	500 000	489 410	490 469	2,23%
Total émetteur AMEN BANK	1 500 000	1 487 725	1 489 963	6,76%
Total Certificats de dépôts	3 000 000	2 971 720	2 976 990	13,51%
BTCT				
BTCT 26 SEMAINES 16/08/2022, 6,85%	40 000	38 929	39 455	0,18%
Total BTCT	40 000	38 929	39 455	0,18%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 955 titres BTA août 2022, 5,60%, BIAT au 12/07/2022-12J-7,60%	1 000 607	1 000 607	1 000 818	4,54%
Prise en pension de 902 titres BTA avril 2023, 6%, BIAT au 01/07/2022-14J-7,60%	900 273	900 273	902 933	4,10%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 900 880	1 900 880	1 903 751	8,64%
Total Placements monétaires		4 911 529	4 920 196	22,32%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	3 422 217	4 031 420	1 747 668
Amen Bank Med V	368 110	430 489	86 243
ATB compte de placement	34	46	34
Liquidation émissions/rachats	119 807	139 560	829 242
Intérêts courus sur dépôt à vue	19 576	22 623	13 636
Ventes titres à encaisser	-	-	1 069 216
Achats souscriptions à régler	-	<1 399 963>	-
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<3 914>	<4 525>	<2 727>
	3 925 830	3 219 650	3 743 312

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Frais de distribution à payer	40 369	-	-
Frais de gestion à payer	13 456	61 809	64 700
	<u>53 825</u>	<u>61 809</u>	<u>64 700</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF à payer	1 870	2 202	2 185
TCL à payer	223	244	373
Contribution sociale de solidarité à payer	100	100	200
	<u>2 193</u>	<u>2 546</u>	<u>2 758</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022

Montant	21 252 025
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162

Souscriptions réalisées

Montant	29 584 250
Nombre de titres	285 900
Nombre d'actionnaires entrants	17

Rachats effectués

Montant	<29 342 836>
Nombre de titres	283 567
Nombre d'actionnaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 075
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	29 846
Régularisations des sommes non distribuables	3 078

Capital au 30 juin 2022

Montant	21 538 438
Nombre de titres	207 711
Nombre d'actionnaires	171

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	417 404	434 770	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation	30 031	65 673	<148 656>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	108	103	202
	447 543	500 546	845 649

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur BTA	121 245	258 747	91 257	176 172	528 031
Intérêts sur obligations	67 034	140 050	91 671	186 455	338 484
	188 279	398 797	182 928	362 627	866 515

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Revenus de prise en pension	43 324	73 703	39 304	73 639	149 741
Intérêts sur certificats de dépôt	22 407	39 961	46 566	82 351	182 530
Intérêts sur dépôt à vue	15 673	23 326	18 097	24 263	64 508
Intérêts sur BTCT	535	793	11 370	19 549	23 221
	81 939	137 783	115 337	199 802	420 000

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	40 367	78 375	-	-	-
Rémunérations du gestionnaire	13 458	26 125	61 809	113 876	259 811
	53 825	104 500	61 809	113 876	259 811

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	5 382	10 449	6 181	11 388	25 981
Autres retenues	1 580	2 763	595	908	3 151
TCL	662	1 364	721	1 387	3 269
Contribution sociale de solidarité	50	100	50	100	200
	7 674	14 676	7 547	13 783	32 601

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.131.647, un actif net de D : 1.125.798 et un bénéfice de la période de D : 10.737.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation

de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

Tunis, le 26 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>850 807</u>	<u>718 872</u>	<u>888 143</u>
Actions et droits rattachés		39	39	39
Obligations et valeurs assimilées		808 897	718 833	888 104
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 871	-	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>280 837</u>	<u>367 837</u>	<u>227 402</u>
Placements monétaires	5	280 837	367 837	227 402
Créances d'exploitation		<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 131 647</u>	<u>1 086 712</u>	<u>1 115 548</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	3 026	2 226	2 359
Autres créditeurs divers	7	2 823	65 996	1 055
TOTAL PASSIF		<u>5 849</u>	<u>68 222</u>	<u>3 414</u>
ACTIF NET				
Capital	8	1 108 770	1 000 788	1 075 342
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 028	17 702	36 792
ACTIF NET		<u>1 125 798</u>	<u>1 018 490</u>	<u>1 112 134</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 131 648</u>	<u>1 086 712</u>	<u>1 115 548</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	10 675	21 669	9 352	18 794	39 430
Revenus des actions		-	-	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 675	21 669	9 352	18 794	39 427
Revenus des placements monétaires	10	1 719	3 045	3 001	5 064	8 102
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 394	24 714	12 353	23 858	47 532
Charges de gestion des placements	11	(3 361)	(6 645)	(2 619)	(5 086)	(10 511)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 033	18 069	9 734	18 772	37 021
Autres charges	12	(374)	(749)	(366)	(695)	(1 434)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(100)	(50)	(100)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 609	17 220	9 318	17 977	35 387
Régularisation du résultat d'exploitation		(215)	(192)	(376)	(275)	1 405
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 394	17 028	8 942	17 702	36 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		215	192	376	275	(1 405)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 128	1 352	1 111	1 886	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	2 711	30	379	1 924
RESULTAT DE LA PERIODE		10 737	21 283	10 459	20 242	41 256

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 737	21 283	10 459	20 242	41 256
Résultat d'exploitation	8 609	17 220	9 318	17 977	35 387
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 128	1 352	1 111	1 886	3 945
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	2 711	30	379	1 924
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 885)	(7 619)	(6 884)	51 275	123 906
Souscriptions					
- Capital	27 084	71 375	353 504	545 412	684 659
- Régularisation des sommes non distribuables	2 513	2 547	19 668	19 778	25 176
- Régularisation des sommes distribuables	(1 211)	462	(1 581)	5 954	9 707
- Droits d'entrée					
Rachats					
- Capital	(42 188)	(78 513)	(359 751)	(495 568)	(566 477)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 807)	(2 836)	(17 975)	(18 072)	(20 857)
- Régularisation des sommes distribuables	724	(654)	(749)	(6 229)	(8 302)
- Droits de sortie		-		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(5 148)	13 664	3 575	71 517	165 162
ACTIF NET					
En début de période	1 130 946	1 112 134	1 014 915	946 973	946 973
En fin de période	1 125 798	1 125 798	1 018 490	1 018 490	1 112 134
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	16 999	16 874	15 860	14 944	14 944
En fin de période	16 762	16 762	15 758	15 758	16 874
VALEUR LIQUIDATIVE	67,164	67,164	64,633	64,633	65,908
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	1,91%	1,00%	2,00%	4,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022, à D : 850.807 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	39	0,00%
TPR	9	27	39	0,00%
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 200	41 871	3,72%
TUNISIE SICAV	196	41 200	41 871	3,72%
Obligations et valeurs assimilées		761 322	808 897	71,85%
Obligations des sociétés		156 222	163 788	14,55%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	60 000	64 031	5,69%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 393	0,92%
BTE 2010 B	600	27 000	27 994	2,49%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 511	0,31%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	9 639	0,86%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	22 153	1,97%
UIB 2011/1 TR B	500	25 000	26 067	2,32%
Emprunts national		105 400	110 788	9,84%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 000	105 400	110 788	9,84%
Bons du Trésor Assimilables		499 700	534 321	47,46%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	103 332	9,18%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	146 472	13,01%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	98 267	8,73%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	56 407	5,01%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	129 843	11,53%
Total		802 549	850 807	75,57%
Pourcentage par rapport au total des actifs				75,18%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à D : 280.837, contre D : 367.837 au 30.06.2021, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
BTCT	60 000	57 992	59 182	5,26%
BTC 26 SEMAINES 16/08/2022 6,85%	60 000	57 992	59 182	5,26%
Dépôt à vue		220 738	221 655	19,69%
Amen bank pasteur		220 738	221 655	19,69%
Total général		278 730	280 837	24,95%
Pourcentage par rapport au total des actifs				24,82%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2022 à D : 3.026, contre D : 2.226 au 30.06.2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	757	2 226	2 359
Distributeur	2 269	-	-
Total	<u>3 026</u>	<u>2 226</u>	<u>2 359</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022 à D : 2.823, contre D : 65.996 au 30.06.2021 , et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	93	92	94
Retenues à la source à payer	336	393	416
TCL	11	11	15
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 283	65 401	330
Contribution sociale de solidarité	100	99	200
Total	<u>2 823</u>	<u>65 996</u>	<u>1 055</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 343
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	71 375
Nombre de titres émis	1 120
Nombre d'actionnaires nouveaux	96

Rachats effectués

Montant	(78 513)
Nombre de titres rachetés	(1 232)
Nombre d'actionnaires sortants	(102)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 352
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	2 711
Régularisation des sommes non distribuables	(45)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	36 792
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(244)

Capital au 30-06-2022

Montant	1 108 770
Nombre de titres	16 762
Nombre d'actionnaires	778

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2022.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 10.675 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2022, contre D : 9.352 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2021 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	-	-	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	2 501	5 167	3 840	7 830	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA	8 174	16 502	5 512	10 964	25 225
TOTAL	10 675	21 669	9 352	18 794	39 430

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2022 à D : 1.719 contre D : 3.001 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2021 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2022 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	916	1 855	639	1 322	3 017
Intérêts des BTCT	803	1 190	2 362	3 742	5 085
TOTAL	1 719	3 045	3 001	5 064	8 102

Note 11: Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 3.361 contre D : 2.619 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Commission de gestion	841	1 662	2 619	5 086	10 511
Commission de distribution	2 520	4 983	-	-	-
TOTAL	3 361	6 645	2 619	5 086	10 511

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 374 contre D : 366 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Redevance CMF	282	559	262	509	1 051
TCL	31	67	31	60	123
Autres	61	123	73	126	260
TOTAL	374	749	366	695	1 434

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 988 113 DT et un résultat de la période de 11 969 DT

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2022, 34,4% de l'actif de la société Sicav Security, soit 14,4% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 648 084 DT au 30 Juin 2022, et représente une quote-part de 65,59% de l'actif de la société Sicav Security, soit 14,41% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 1er Août 2022

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN
ARRETE AU 30-06-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIE</u>				
AC1 - Portefeuille titres		648 085	518 210	706 719
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	168 412	180 769	180 548
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	479 673	337 441	526 171
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		339 908	486 763	317 064
AC2a Placements monétaires	4.4	221 698	221 695	221 763
AC2b Disponibilités		118 210	265 068	95 301
AC3 - Créances d'exploitation		121	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		988 114	1 004 973	1 023 783
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	962	982	1 034
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	264	275	274
Total Passif		1 226	1 257	1 308
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.8	963 020	982 575	982 349
CP2 - Sommes distribuables		23 868	21 141	40 126
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	11	11
CP2b Sommes distribuables de la période		23 835	21 130	40 115
Actif Net		986 888	1 003 716	1 022 475
Total Passif et Actif Net		988 114	1 004 973	1 023 783

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-06-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		En TND	Période	Période	Période	Période	Période
			du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR1	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	15 121	23 790	13 955	21 217	38 866
-							
PR1	Dividendes		6 611	6 611	7 034	7 034	7 561
a							
PR1	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 510	17 179	6 921	14 183	31 305
b							
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	3 657	7 141	3 704	6 987	15 040
Total Revenus des Placements			18 778	30 931	17 659	28 204	53 906
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(2 973)	(5 985)	(2 962)	(6 113)	(12 197)
CH1	Intérêts des mises en pension						
Revenus Nets des Placements			15 805	24 946	14 697	22 091	41 709
CH2	Autres charges	4.10	(357)	(840)	(293)	(784)	(1 417)
Résultat d'Exploitation			15 448	24 106	14 404	21 307	40 292
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(275)	(271)	273	(177)	(177)
Sommes distribuables de la Période			15 173	23 835	14 677	21 130	40 115
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		275	271	(273)	177	177
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-6 838	-12 137	(15 125)	752	414
	Frais de négociation de titres		-	-	(33)	(403)	(489)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	-	107	(15 050)	(14 853)
Résultat Net de la Période			8 610	11 969	(647)	6 606	25 364

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-06-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	8 611	11 968	(647)	6 606	25 364
AN1a - <u>Résultat d'exploitation</u>	15 448	24 105	14 404	21 307	40 292
AN1b - <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	(6 837)	(12 137)	(15 125)	752	414
AN1c - <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	-	-	107	(15 050)	(14 853)
AN1d - <u>Frais de négociation de titres</u>	-	-	(33)	(403)	(489)
AN2 - <u>Distributions de dividendes</u>	(39 724)	(39 724)	(39 841)	(39 841)	(39 841)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(8 506)	(7 831)	32 142	(134 204)	(134 203)
AN3a - <u>Souscriptions</u>	204 423	298 474	99 095	275 092	367 641
CSS Capital	197 100	286 992	98 742	268 200	358 636
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(1 522)	(1 593)	(907)	(2 223)	(3 670)
RSD Régularisation des sommes distribuables	8 845	13 075	1 260	9 115	12 675
AN3b - <u>Rachats</u>	(212 929)	(306 305)	(66 953)	(409 296)	(501 844)
CSR Capital	(205 062)	(294 309)	(66 723)	(396 469)	(486 905)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	1 647	1 718	757	3 088	4 536
RSD Régularisation des sommes distribuables	(9 514)	(13 714)	(987)	(15 915)	(19 475)
<u>Variation de l'actif net</u>	(39 619)	(35 587)	(8 346)	(167 439)	(148 680)
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début d'exercice	1 026 507	1 022 475	1 012 062	1 171 155	1 171 155
AN4b Fin d'exercice	986 888	986 888	1 003 716	1 003 716	1 022 475
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>					
AN5a Début d'exercice	56 426	56 389	54 577	63 648	63 648
AN5b Fin d'exercice	55 969	55 969	56 389	56 389	56 389
<u>Valeur liquidative</u>	17,633	17,633	17,800	17,800	18,133
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	3,34%	2,35%	(0,31%)	1,42%	2,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2022 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 juin 2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2022 un montant de 168 412 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
Actions	14 060	61 616	140 846	17,07%
ADWYA	1 940	8 946	10 604	1,07%
CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	4 396	0,45%
Délice Holding	900	9 990	13 680	1,39%
ICF	70	5 019	5 649	0,57%
ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 468	0,45%
SFBT	5 000	8 186	78 420	7,95%
SOTIPAPIER	1 000	4 800	5 850	0,59%
TELNET HOLDING	600	5 100	4 620	0,47%
UIB	850	9 560	13 160	1,33%
Titres OPCVM	263	27 309	27 566	2,79%
CAP OBLIG SICAV	263	27 309	27 566	2,79%
TOTAL	14 323	88 925	168 412	17,06%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation du Titre	Coût d'acquisition au 01/04/2022	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2022
Actions et Droits	61 616	0	0	0	0	61 616
ADWYA	8 946	0	0	0	0	8 946
CARTHAGE CEMENT	5 115	0	0	0	0	5 115
Délice Holding	9 990	0	0	0	0	9 990
ICF	5 019	0	0	0	0	5 019
ONE TECH HOLDING	4 900	0	0	0	0	4 900
SFBT	8 186	0	0	0	0	8 186
SOTIPAPIER	4 800	0	0	0	0	4 800
TELNET HOLDING	5 100	0	0	0	0	5 100
UIB	9 560	0	0	0	0	9 560
Titres OPCVM	27 309	0	0	0	0	27 309
CAP OBLIG SICAV	27 309	0	0	0	0	27 309
Total	88 925	0	0	0	0	88 925

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2022 un montant de 479 672 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées	7 815	462 600	479 672	48,62%
Emprunts d'Etat	3 500	275 000	287 122	29,09%
EMP NAT 2014 Cat C	1 000	25 000	25 038	2,54%
EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	50 164	5,08%
EMPRUNT NATIONAL TR2 2021	2000	200 000	211 920	21,47%
Emprunts des sociétés	4 315	187 600	192 550	19,53%
ABC TUNISIE 2020-1	750	45 000	45 099	4,57%
Attij leasing 2019/1	700	28 000	28 141	2,85%
CIL 2017-2	250	5 000	5 094	0,52%
HL SUB 2018-1	200	4 000	4 025	0,41%
HL2017-3	500	11 000	11 301	1,15%
HL 2018-2	200	8 000	8 246	0,84%
HL 2020/02	500	40 000	42 132	4,27%
TL SUB 2018	665	26 600	27 620	2,80%
UIB 2009-1	500	20 000	20 892	2,12%
Total	7 815	462 600	479 673	48,62%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2022
Obligations et valeurs assimilées	152 500	50 000	50 500	50 500	0	152 000
Emprunts d'Etat	37 500	50 000	12 500	12 500	0	75 000
EMP NAT 2022 T2 NAT Cat B	0	50 000	0	0	0	50 000
EMP NAT 2014 Cat C/3	37 500	0	12 500	12 500	0	25 000
Emprunts de sociétés	115 000	0	38 000	38 000	0	77 000
ABC 2020-1	60 000	0	15 000	15 000	0	45 000
TL 2017-1	5 000	0	5 000	5 000	0	0
HL SUB 2018-1	8 000	0	4 000	4 000	0	4 000
Attijari Leasing 2019-1	42 000	0	14 000	14 000	0	28 000
Total	152 000	50 000	50 500	50 500	0	152 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 121 DT pour la période allant du 01 avril 2022 au 30 juin 2022 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des actions	6 611	6 611	7 034	7 034	7 561
Revenus des Emprunts d'Etat	4 141	8 083	608	1 234	7 131
Revenus des Emprunts de Sociétés	4 369	9 096	6 313	12 949	24 17
Total	15 121	23 790	13 955	21 217	38 866

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2022 à 221 698 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
Placements à terme	2 000	220 000	221 698	22 47%
PLT 02-08-2022 7,26 % ATB	1 000	110 000	111 015	11,25%
PLT 22-08-2022 7,26 % ATB	1 000	110 000	110 683	11,22%
Total	2 000	220	221 698	22,47%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 657 DT pour la période allant du 01 avril 2022 au 30 juin 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2022 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01- 2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	3 657	7 141	3 704	6 987	15 040
Total	3 657	7 141	3 704	6 987	15 040

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 962 DT au 30 juin 2022 contre 1 034 DT au 31 Décembre 2021.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2022	Valeur au 30/06/2021	Valeur au 31/12/2021
TCL à payer	12	21	11
Retenue à la Source	171	171	171
Redevance CMF	81	83	92
Total	264	275	274

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2022 au 30 juin 2022 s'élève à – 39 619 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(54 792)
Variation de la part Revenu	15 174
Variation de l'Actif Net	(39 619)

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/03/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2022
Montant	982 994	197 100	-205 062	975 032 (*)
Nombre de titres	56 426	11 314	-11 771	55 969
Nombre d'actionnaires	41	3	1	43

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 30/06/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2022
Capital sur la base part de capital de début de période	975 032
Variation des +/- values potentielles sur titres	-12 137
+/- values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	125
Capital au 30.06.2022	963 020

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	2 973	5 985	2 962	6 113	12 197
Total	2 973	5 985	2 962	6 113	12 197

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2022 s'élève à 2 973 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	250	503	249	513	1 025
TCL	47	77	44	71	260
Autres impôts et taxes	60	260	0	200	132
Total	357	840	293	784	1 417

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE SICAV TRESOR ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SICAV TRESOR » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **154 216 849** dinars, un actif net de **154 038 603** dinars et un bénéfice de la période de **3 753 768** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « SICAV TRESOR », comprenant le bilan au 30 Juin 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV TRESOR » arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV TRESOR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 31 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	102 361 272	80 343 125	111 178 638
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		13 505 416	18 511 445	15 826 185
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		82 743 403	54 588 243	94 672 706
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 112 452	7 243 437	679 747
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	51 855 577	77 614 414	28 706 205
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		23 016 341	69 613 437	25 997 242
AC2-B	DISPONIBILITES		28 839 236	8 000 977	2 708 963
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0	4 356	0
TOTAL ACTIF			154 216 849	157 961 895	139 884 842
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	111 242	112 671	150 255
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	67 004	55 059	45 189
TOTAL PASSIF			178 246	167 730	195 444
ACTIF NET			154 038 603	157 794 165	139 689 398
CP1	CAPITAL	CP1	149 981 305	153 939 019	133 045 921
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	4 057 298	3 855 146	6 643 477
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		946	930	803
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		3 815 001	3 806 424	7 403 420
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		241 351	47 791	-760 746
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0	0
ACTIF NET			154 038 603	157 794 165	139 689 398
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			154 216 849	157 961 895	139 884 842

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	DU	DU	DU	DU	31/12/2021
			01/04/2022 AU 30/06/2022	01/01/2022 AU 30/06/2022	01/04/2021 AU 30/06/2021	01/01/2021 AU 30/06/2021	
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 682 344	3 226 046	1 145 199	2 030 351	4 623 648
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		205 029	423 478	269 658	545 402	1 026 062
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 216 483	2 541 735	617 993	1 227 401	3 340 038
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		260 832	260 832	257 548	257 548	257 548
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	595 621	1 059 144	1 151 910	2 279 628	3 765 708
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	0	212 653	443 642	483 335
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		375 118	632 384	406 759	1 030 679	1 603 155
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	55 934	413 339	640 155	871 334
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		220 503	370 826	119 159	165 152	807 885
	REVENUS DES PLACEMENTS		2 277 965	4 285 189	2 297 109	4 309 979	8 389 356
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-184 664	-368 632	-199 251	-394 972	-772 256
	REVENU NET DES PLACEMENTS		2 093 301	3 916 557	2 097 858	3 915 007	7 617 101
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-50 354	-101 556	-54 970	-108 583	-213 680
	RESULTAT D'EXPLOITATION		2 042 947	3 815 001	2 042 888	3 806 424	7 403 420
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		277 352	241 351	52 035	47 791	-760 746
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 320 298	4 056 352	2 094 923	3 854 216	6 642 674
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-277 352	-241 351	-52 035	-47 791	760 746
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		655 526	740 613	-158 219	-68 700	2 926
PR4-C	+/- VAL.REAL./ CESSION DE TITRES		-802 318	-801 846	18 822	32 883	182 897
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0	0	0	0
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 896 155	3 753 768	1 903 491	3 770 608	7 589 243

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	DU	DU	DU	DU	31/12/2021	
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021		
	AU 30/06/2022	AU 30/06/2022	AU 30/06/2021	AU 30/06/2021		
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL					
	1 896 155	3 753 768	1 903 491	3 770 608	7 589 243	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 042 947	3 815 001	2 042 888	3 806 424	7 403 420
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	655 526	740 613	-158 219	-68 700	2 926
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-802 318	-801 846	18 822	32 883	182 897
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0	0	0
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
	-6 923 146	-6 923 146	-7 516 643	-7 516 643	-7 516 643	
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
	12 012 591	17 518 582	4 090 866	7 321 285	-14 602 117	
	SOUSCRIPTIONS					
	47 058 864	100 605 450	52 672 625	79 904 796	112 957 237	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	45 823 500	97 301 200	51 242 900	77 460 800	109 651 500
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-643 898	-1 351 945	-760 888	-1 153 350	-1 555 674
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	920 477	3 455 044	1 275 334	2 539 454	2 539 461
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	958 785	1 201 151	915 279	1 057 892	2 321 949
	RACHATS					
	-35 046 273	-83 086 867	-48 581 759	-72 583 511	-127 559 353	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-33 930 700	-80 053 600	-47 318 000	-70 404 100	-124 023 700
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	469 373	1 100 961	707 030	1 051 349	1 767 836
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-903 512	-3 174 429	-1 107 545	-2 220 659	-2 220 794
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-681 434	-959 799	-863 244	-1 010 101	-3 082 695
	VARIATION DE L'ACTIF NET					
	6 985 599	14 349 205	-1 522 286	3 575 250	-14 529 517	
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	147 053 004	139 689 398	159 316 451	154 218 915	154 218 915
AN4-B	FIN DE PERIODE	154 038 603	154 038 603	157 794 165	157 794 165	139 689 398
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 402 855	1 349 307	1 524 347	1 493 029	1 493 029
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 521 783	1 521 783	1 563 596	1 563 596	1 349 307
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	104,824	103,527	104,515	103,292	103,292
B-	FIN DE PERIODE	101,222	101,222	100,917	100,917	103,527
AN6	TAUX DE RENDEMENT					
	1,26%	2,53%	1,17%	2,37%	4,89%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.01.2022 AU 30.06.2022

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 30.06.2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2022, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2022	% de l'Actif Net
	AC1-A. Obligations de sociétés		13 171 641	13 505 416	8,77%
TN000340033	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	300 000	301 887	0,20%
TN000340040	AMEN BANK 2009 A	30 000	598 800	618 438	0,40%
TN000340034	AMEN BANK 2009 B	30 000	598 800	624 440	0,41%
TN000340035	AMEN BANK 2010 SUB	50 000	1 331 500	1 394 756	0,91%
TN0000360049	ATB 2007/1 CC	20 000	500 000	503 256	0,33%
TN000360050	ATB 2017 SUB	22 000	1 320 000	1 346 028	0,87%
TN000360058	ATB 2007/1 D	31 000	1 239 697	1 248 023	0,81%
TN000360064	ATB SUB 2019 L B1/TF	5 000	100 000	100 525	0,07%
TN000470062	ATL 2015	10 000	200 000	212 147	0,14%
TN000190084	BH BANK 2009 C/A	70 000	1 610 000	1 655 470	1,08%
TN000310067	BNA SUBORDONNE 2009	10 000	132 900	134 241	0,09%
TN000462013	BTK 2009	50 000	998 030	1 017 388	0,66%
TN000260099	STB 2008/1	50 000	2 200 000	2 218 765	1,44%
TN000260102	STB 2008/2	2 200	43 514	44 296	0,03%
TN000390023	UIB 2009/1 TR B	40 000	798 400	832 057	0,54%
TN000390024	UIB 2009/1 TR C	30 000	1 200 000	1 253 698	0,81%
	AC1-B. Emprunts d'Etat		77 466 247	82 743 403	53,72%
	AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables		33 466 247	36 443 907	23,66%
	Bons du Trésor Assimilables		33 466 247	34 860 859	22,63%
TN000800029	BTA 5.6%-08/2022	35 069	33 466 247	34 860 859	22,63%
	Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			1 583 048	1,03%
	AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL		44 000 000	46 299 497	30,06%
TN000800083	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8000000	8 563 200	5,56%
TN000800089	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18000000	19 072 780	12,38%
TNFOOWIRG8H	EMPRUNT NATIONAL T2 2022CB TV	30 000	3 000 000	3 008 921	1,95%
TNYZO6UGUZ3	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 435 901	6,77%
TNYZO6UGUZ3	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 218 694	3,39%
	AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		6 222 735	6 112 452	3,97%
XX000001425	FCP HELION MONEO	1 700	173 857	176 414	0,11%
XX000000892	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 527 738	4 417 535	2,87%
XX000000885	SICAV AXIS TRESORERIE	4 543	500 030	488 922	0,32%
XX000002021	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	7 000	1 021 111	1 029 581	0,67%
	Total portefeuille titres		96 860 623	102 361 272	66,45%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 682 344 Dinars** du 01.04.2022 au 30.06.2022, contre **1 145 199 Dinars** du 01.04.2021 au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.04.2021 au 30.06.2021	Du 01.01.2021 au 30.06.2021	31/12/2021
Revenus des obligations de sociétés	205 029	423 478	269 658	545 402	1 026 062
Revenus des Emprunts d'Etat	1 216 483	2 541 735	617 993	1 227 401	3 340 038
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	260 832	260 832	257 548	257 548	257 548
TOTAL	1 682 344	3 226 046	1 145 199	2 030 351	4 623 648

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022, à **23 016 341** Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2022	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt				14 000 000	13 993 334	9,08%
CDP 10J-01/07/2022	BIAT	7.60		2 500 000	2 500 000	1,62%
CDP 10J-03/07/2022	BIAT	7.60		3 000 000	2 998 987	1,95%
CDP 10J- 04/07/2022	BIAT	7.60		3 000 000	2 998 481	1,95%
CDP 10J- 05/07/2022	BIAT	7.60		3 000 000	2 997 975	1,95%
CDP 10J- 06/07/2022	BIAT	7.60		2 500 000	2 497 891	1,62%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2022	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				8 998 523	9 023 007	5,86%
Prise en pension 3943 BTA 7.60% Octobre 2023 90J-14/07/2021	7.60	AMEN BANK	07/06/2022	3 999 082	4 019 344	2,61%
Prise en pension 5354 BTA 7.60% Mai 2027 60J-20/07/2021	7.60	AMEN BANK	27/06/2022	4 999 441	5 003 662	3,25%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022, à **28 839 236 Dinars** et représente les avoirs en banque.

AC3- Créances d'exploitation:

Le solde de ce poste est nul au 30.06.2022, contre **4 356 Dinars** au 30.06.2021 et représente des retenues à la source sur intérêts des BTA.

PR2 -Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2022 au 30.06.2022 à **595 621 Dinars**, contre **1 151 910 Dinars** du 01.04.2021 au 30.06.2021 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.04.2021 au 30.06.2021	Du 01.01.2021 au 30.06.2021	31/12/2021
Revenus des Bons de Trésor à CT	0	0	212 653	443 642	483 335
Revenus des Certificats de dépôt	375 118	632 384	406 759	1 030 679	1 603 155
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	0	55 934	413 339	640 155	871 334
Revenus des prises en pension	220 503	370 826	119 159	165 152	807 885
TOTAL	595 621	1 059 144	1 151 910	2 279 628	3 765 708

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.04.2022 au 30.06.2022 à **184 664 Dinars** contre **199 251 Dinars** du 01.04.2021 au 30.06.2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.04.2021 au 30.06.2021	Du 01.01.2021 au 30.06.2021	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	73 866	147 453	79 700	157 989	308 902
Rémunération du dépositaire	36 933	73 726	39 850	78 995	154 451
Rémunération des distributeurs	73 866	147 453	79 700	157 989	308 902
Total	184 664	368 632	199 251	394 972	772 256

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2022 au 30.06.2022 à **50 354 Dinars**, contre **54 970 Dinars** du 01.04.2021 au 30.06.2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.04.2021 au 30.06.2021	Du 01.01.2021 au 30.06.2021	31/12/2021
Redevance CMF	36 932	73 724	39 850	78 993	154 449
Impôts et Taxes	5 470	10 416	5 554	10 564	20 843
Rémunération CAC	5 082	11 708	6 699	13 325	26 871
Jetons de présence	2 870	5 709	1 496	2 975	6 848
Contribution sociale de solidarité	0	0	200	400	200
Publicité et Publications	0	0	1 056	2 101	3 646
Charges Diverses	0	0	114	225	823
Total	50 354	101 556	54 970	108 583	213 680

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022 à **178 246 Dinars**, contre **167 730 Dinars** au 30.06.2021 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	30.06.2022	30.06.2021	31.12.2021
PA1	Opérateurs créditeurs	111 242	112 671	150 255
PA2	Autres créditeurs divers	67 004	55 059	45 189
	TOTAL	178 246	167 730	195 444

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.06.2022 à **111 242 Dinars** contre **112 671 Dinars** au 30.06.2021 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30.06.2022	Montant au 30.06.2021	Montant au 31.12.2021
Gestionnaire	37 152	25 829	62 934
Dépositaire	36 937	26 607	24 387
Distributeurs	37 152	60 235	62 934
Total	111 242	112 671	150 255

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2022 à **67 004 Dinars** contre **55 059 Dinars** au 30.06.2021 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.06.2022	Montant au 30.06.2021	Montant au 31.12.2021
Etat, impôts et taxes	15 533	17 616	9 010
Redevance CMF	12 177	12 914	12 348
Provision pour charges à payer	15 277	7 070	5 700
Rémunération CAC	23 594	13 380	11 887
Jetons de présence	423	2 975	5 582
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	1 086	663
Total	67 004	55 059	45 189

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2022 (en nominal)

- Montant : 1 34 930 700 Dinars
- Nombre de titres : 1 349 307
- Nombre d'actionnaires : 2 279

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 97 301 200 Dinars
- Nombre de titres émis : 973 012

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 80 053 600 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 800 536

Capital au 30.06.2022 : 149 981 305 Dinars

- Montant en nominal : 152 178 300 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : -2 196 995 Dinars
- Nombres de titres : 1 521 783
- Nombre d'actionnaires : 2 211

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-2 196 995 Dinars** au 30.06.2022 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 884 779
1- Résultat non distribuable de la période	-61 232
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	740 613
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-801 846
2- Régularisation des sommes non distribuables	-250 984
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-1 351 945
<input type="checkbox"/> Aux rachats	1 100 961
Total sommes non distribuables	-2 196 995

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR, et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	3 815 001
Régularisation du résultat distribuable de la période	241 351
Sommes distribuables des exercices antérieurs	946
SOMMES DISTRIBUABLES	4 057 298

5. AUTRES INFORMATIONS

<u>5-1 Données par action</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>
Revenus des placements	2,816	2,756
Charges de gestion des placements	-0,242	-0,253
Revenus nets des placements	2,574	2,504
Autres charges d'exploitation	-0,067	-0,069
Résultat d'exploitation	2,507	2,434
Régularisation du résultat d'exploitation	0,159	0,031
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	2,666	2,465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,159	-0,031
Variation des +/- values potentielles/titres	0,487	-0,044
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,527	0,021
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2,467	2,411

<u>5-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-0,248%	-0,248%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	-0,068%	-0,068%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	2,731%	2,420%
Actif net moyen	148 541 872	159 295 389

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir du 03/01/2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net, l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIATCAPITAL à partir du 15/07/2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 703 790 617 dinars, un actif net de 701 607 263 dinars et un bénéfice de la période de 7 618 754 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	404 833 982	350 931 136	419 847 059
Obligations et valeurs assimilées		397 502 066	319 244 281	407 594 775
Titres des Organismes de Placement Collectif		7 331 916	31 686 855	12 252 283
Placements monétaires et disponibilités		297 320 908	384 919 803	248 008 126
Placements monétaires	5	297 319 783	384 918 859	248 007 037
Disponibilités		1 125	944	1 089
Créances d'exploitation	6	1 635 727	0	0
TOTAL ACTIF		703 790 617	735 850 939	667 855 185
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	1 791 159	1 706 801	1 741 956
Autres créditeurs divers	8	392 195	44 949 231	3 159 760
TOTAL PASSIF		2 183 354	46 656 032	4 901 715
ACTIF NET				
Capital	9	685 874 689	674 353 229	634 620 930
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes distribuables de la période		15 732 574	14 841 678	28 332 540
ACTIF NET		701 607 263	689 194 907	662 953 470
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		703 790 617	735 850 939	667 855 185

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Revenus du portefeuille-titres	10	6 367 568	12 154 509	4 594 523	8 605 206	19 099 566
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 150 314	11 937 255	4 069 402	8 080 085	18 574 444
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		217 254	217 254	525 121	525 121	525 121
Revenus des placements monétaires	11	4 211 846	8 278 717	5 198 993	10 475 295	19 575 165
Intérêts des certificats de dépôt		1 376 868	2 775 248	1 236 297	2 445 524	5 255 324
Intérêts des dépôts à vue		99 024	150 231	52 880	122 303	229 241
Intérêts des bons du trésor à court terme		34 097	94 208	898 674	2 026 754	2 609 342
Intérêts des dépôts à terme		1 413 657	2 755 446	1 980 505	3 948 253	6 853 362
Intérêts des billets de trésorerie		0	0	0	0	0
Revenus des prises en pension		1 288 199	2 503 583	1 030 638	1 932 462	4 627 896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 579 414	20 433 225	9 793 516	19 080 501	38 674 731
Intérêts des mises en pensions	12	0	0	-13 987	-94 301	-94 301
Charges de gestion des placements	13	-2 107 245	-4 131 897	-2 008 001	-3 960 905	-8 070 054
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 472 168	16 301 329	7 771 528	15 025 295	30 510 376
Autres charges	14	-224 710	-430 103	-193 633	-386 665	-815 979
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 247 458	15 871 226	7 577 895	14 638 630	29 694 396
Régularisation du résultat d'exploitation		-153 244	-138 652	300 309	203 048	-1 361 856
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 094 215	15 732 574	7 878 204	14 841 678	28 332 540
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		153 244	138 652	-300 309	-203 048	1 361 856
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 636 223	-1 514 595	213 532	713 158	1 688 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 007 518	1 652 738	414 244	1 087 235	1 601 413
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 618 754	16 009 369	8 205 671	16 439 024	32 984 285

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 618 754	16 009 369	8 205 671	16 439 024	32 984 285
Résultat d'exploitation	8 247 458	15 871 226	7 577 895	14 638 630	29 694 396
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1 636 223	-1 514 595	213 532	713 158	1 688 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 007 519	1 652 738	414 244	1 087 235	1 601 413
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 382 888	22 644 424	20 604 935	10 341 953	-32 444 747
Souscriptions					
Capital	170 367 721	318 954 886	152 587 042	236 176 079	392 355 311
Régularisation des sommes non distribuables	6 358 109	14 669 080	8 003 075	12 574 817	20 596 176
Régularisation des sommes distribuables	3 117 510	3 953 919	2 673 741	3 111 740	8 718 582
Rachats					
Capital	-171 554 486	-297 160 337	-133 307 424	-226 566 020	-421 854 392
Régularisation des sommes non distribuables	-6 400 987	-13 680 553	-6 978 067	-12 045 971	-22 179 984
Régularisation des sommes distribuables	-3 270 754	-4 092 571	-2 373 432	-2 908 692	-10 080 438
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 235 866	38 653 792	28 810 607	26 780 977	539 540
ACTIF NET					
En début de période	695 371 398	662 953 470	660 384 300	662 413 929	662 413 930
En fin de période	701 607 263	701 607 263	689 194 907	689 194 907	662 953 470
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	3 289 769	3 174 801	3 279 447	3 330 476	3 330 476
En fin de période	3 283 832	3 283 832	3 381 191	3 381 191	3 174 801
VALEUR LIQUIDATIVE	213,655	213,655	203,832	203,832	208,817
TAUX DE RENDEMENT	1,08%	2,32%	1,22%	2,48%	4,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« Tunisie SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à 404 833 982 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées			380 568 790	397 502 066	56,66%
Obligations des sociétés			52 497 444	51 957 279	7,41%
TN000340032	AB SUBORDONNE 08 A	22 000	146 674	147 530	0,02%
TN000340033	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	450 000	452 831	0,06%
TN000778002	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2,2%	20 000	800 000	854 123	0,12%
TN000778006	ABC 2020-1 CA TF	25 000	1 500 000	1 503 255	0,21%
TN000340040	AMEN BANK SUB 2010	88 000	2 343 440	2 454 770	0,35%
TN000340043	AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	289 000	300 362	0,04%
TN000340044	AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	112 737	118 749	0,02%
XX000002069	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 012 203	0,14%
TN000340034	AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	1 054 886	1 089 481	0,16%
TN000340035	AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	79 840	83 259	0,01%
TN000360050	ATB 2007/1 D	8 000	320 000	322 149	0,05%
TN000360058	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	932 800	937 869	0,13%
TN000360064	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	5 000	300 000	305 915	0,04%
TN000360064	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	3 000	180 000	183 549	0,03%
TN000470070	ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	1 200 000	1 222 156	0,17%
XX000001882	ATL 2018-1 CAT. B TMM+2,2%	25 000	1 000 000	1 064 866	0,15%
XX000001959	ATL 2019-1 CA TF	2 000	120 000	126 315	0,02%
XX000002014	ATL 2020-1 CA TF	10 000	800 000	846 596	0,12%
XX000002121	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9,60%	20 000	2 000 000	2 071 119	0,30%
XX000001874	ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3%	20 000	400 000	401 204	0,06%
TN000661043	ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	800 000	816 517	0,12%
TN000660002	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
XX000000804	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
BATAM98NONRE	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
TN000190084	BH 2009	75 000	1 725 000	1 761 470	0,25%
TN0PID0RGAE	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	3 000 000	3 152 581	0,45%
TN000190103	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	24 000	480 000	486 272	0,07%
TN000190107	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	400 000	408 504	0,06%
TN000190108	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	600 000	610 690	0,09%
TN000310076	BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2%	25 000	1 000 000	1 058 981	0,15%
TN000310067	BNA SUBORDONNE 2009	20 000	265 800	268 483	0,04%
TN000130060	BTE 2010 B	25 900	1 165 500	1 208 397	0,17%
TN000130062	BTE 2011 B	30 000	1 500 000	1 529 178	0,22%
TN000462013	BTK 2009 CAT.C	15 000	299 400	305 208	0,04%
TN000462014	BTK 2009 CAT.D	8 500	340 000	345 449	0,05%
XX000001858	CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	500 000	509 409	0,07%
TN000734007	SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
TN000260099	STB 2008/1	11 250	140 625	141 752	0,02%
TN000260102	STB 2008/2	27 000	506 250	515 844	0,07%
TN000260104	STB 2010/1	50 000	998 000	1 009 616	0,14%
TN000210191	TL 2016-1 CAT.B TF 7,75%	35 493	708 860	719 589	0,10%

TN000210196	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	1 200 000	1 204 924	0,17%
TN000210197	TL 2017-2 - CAT.A - TF 7,95%	30 000	600 000	614 950	0,09%
TN000210199	TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	200 000	201 917	0,03%
TN000210200	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2,3%	20 000	400 000	404 137	0,06%
TN000210206	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60%	20 000	800 000	830 667	0,12%
TN000210193	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	143 313	146 450	0,02%
TN000210210	TLF 2019-1 CA TF	23 783	951 320	952 033	0,14%
TN000210213	TLF 2020-1 CA TF	26 820	1 609 200	1 623 111	0,23%
TN000210215	TLF 2021-1 TF	31 800	2 544 000	2 585 646	0,37%
TNYJL6N2AEP	TLF 2022-1 CA TF	50 000	5 000 000	5 088 373	0,73%
TN000210214	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	312 000	322 724	0,05%
TNZSBU7F6WY	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	3 000 000	3 158 518	0,45%
TN000390023	UIB 2009/1 TR B	30 000	598 800	624 043	0,09%
TN000390024	UIB 2009/1 TR C	50 000	2 000 000	2 089 497	0,30%
TN000390026	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 500 000	1 564 001	0,22%
XX000001940	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	200 000	200 046	0,03%
Obligations de L'ETAT			198 739 783	206 389 663	29,42%
TN000800051	EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	3 462	3 588	0,00%
TN000800083	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	47 632 800	6,79%
TNHG2VXQ3BG	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	35 716 877	5,09%
TN000800089	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	41 324 357	5,89%
TNQVHB5WZ2K	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 065 578	2,86%
TNFOOWIRG8H	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	30 089 214	4,29%
TNZBXQU5RZ9	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	248 504	0,04%
TNYZO6UGUZ3	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	24 002 573	3,42%
TN5QHxz8T34	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 306 171	1,04%
Bons du trésor assimilables			129 331 562	139 155 124	19,83%
TN000800029	BTA 11 AOUT 2022 5,60%	56 878	53 867 557	59 067 830	8,42%
TN000800062	BTA 11 MARS 2026 6,30%	20 080	18 642 056	19 676 117	2,80%
TN000800059	BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 463 882	2,20%
TN000800063	BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 838 995	1,97%
TN000800057	BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	15 060	14 612 776	14 997 719	2,14%
TN000800058	BTA 14 OCTOBRE 2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 499 598	0,36%
TN000800064	BTA 15 JUIN 2023 6,00%	7 818	7 310 786	7 749 529	1,10%
TN000800065	BTA 29 MARS 2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 861 455	0,84%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées			0	0	0,00%
Titres d'OPCVM			7 219 703	7 331 916	1,05%
XX000002064	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	546 356	0,08%
XX000001911	SICAV BH OBLIGATAIRE	28 739	2 996 845	2 922 843	0,42%
XX000001012	SICAV ENTREPRISE	16 485	1 761 763	1 744 723	0,25%
XX000002021	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	14 400	1 956 736	2 117 995	0,30%
TOTAL			387 788 493	404 833 982	57,70%
Pourcentage par rapport au total des actifs					57,52%

* Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à 297 319 783 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
Dépôts à vue		13 080 699	13 179 906	1,88%
Amen Bank Place Pasteur		13 051 679	13 109 076	1,87%
Amen Bank siège		29 020	70 830	0,01%
Dépôts à terme		101 122 000	102 026 541	14,54%
AB au 21/05/2019 à 10% pour 1827 jours		900 000	907 693	0,13%
AB au 22/05/2019 à 10% pour 1827 jours		800 000	806 663	0,11%
AB au 23/05/2019 à 10% pour 1827 jours		800 000	806 312	0,11%
BIAT au 03/01/2022 à 7,25 pour 182 jours		36 000	37 024	0,01%
BIAT au 04/01/2022 à 7,25% pour 181 jours		51 000	52 443	0,01%
BIAT au 19/01/2022 à 7,25% pour 166 jours		24 000	24 622	0,00%
BIAT au 08/02/2022 à 7,19% pour 146 jours		24 000	24 541	0,00%
BIAT au 09/02/2022 à 7,19% pour 145 jours		32 000	32 716	0,00%
BIAT au 22/02/2022 à 7,19% pour 132 jours		12 000	12 244	0,00%
BIAT au 23/02/2022 à 7,19% pour 131 jours		17 000	17 343	0,00%
BIAT au 28/02/2022 à 7,19% pour 126 jours		12 000	12 233	0,00%
BIAT au 01/03/2022 à 7,25% pour 125 jours		48 000	48 931	0,01%
BIAT au 02/03/2022 à 7,25% pour 124 jours		29 000	29 558	0,00%
BIAT au 03/03/2022 à 7,25% pour 123 jours		58 000	59 106	0,01%
BIAT au 04/03/2022 à 7,25% pour 122 jours		24 000	24 454	0,00%
BIAT au 10/03/2022 à 7,25% pour 116 jours		20 000	20 359	0,00%
BIAT au 10/03/2022 à 7,25% pour 116 jours		25 000	25 449	0,00%
BIAT au 14/03/2022 à 7,25% pour 112 jours		24 000	24 416	0,00%
BIAT au 22/03/2022 à 7,25% pour 104 jours		5 609 000	5 699 021	0,81%
BIAT au 23/03/2022 à 7,25% pour 103 jours		58 000	58 922	0,01%
BIAT au 24/03/2022 à 7,25% pour 102 jours		1 021 000	1 037 062	0,15%
BIAT au 29/03/2022 à 7,25% pour 97 jours		1 009 000	1 024 071	0,15%
BIAT au 30/03/2022 à 27,25% pour 96 jours		24 000	24 355	0,00%
BIAT au 31/03/2022 à 7,25% pour 92 jours		10 000 000	10 146 192	1,45%
BIAT au 04/04/2022 à 7,26% pour 92 jours		11 176 000	11 332 496	1,62%
BIAT au 07/04/2022 à 7,26% pour 102 jours		24 000	24 325	0,00%
BIAT au 08/04/2022 à 7,26% pour 101 jours		9 000	9 120	0,00%
BIAT au 11/04/2022 à 7,26% pour 98 jours		14 000	14 180	0,00%
BIAT au 12/04/2022 à 7,26% pour 97 jours		29 000	29 369	0,00%
BIAT au 13/04/2022 à 7,26% pour 91 jours		6 500 000	6 581 710	0,94%
BIAT au 14/04/2022 à 7,26% pour 95 jours		267 000	270 314	0,04%
BIAT au 18/04/2022 à 7,26% pour 91 jours		26 000	26 306	0,00%
BIAT au 19/04/2022 à 7,26% pour 111 jours		110 000	111 278	0,02%
BIAT au 21/04/2022 à 7,26% pour 109 jours		29 000	29 328	0,00%
BIAT au 25/04/2022 à 7,26% pour 92 jours		7 194 000	7 270 697	1,04%
BIAT au 27/04/2022 à 7,26% pour 103 jours		24 000	24 248	0,00%
BIAT au 29/04/2022 à 7,26% pour 94 jours		6 633 000	6 699 494	0,95%
BIAT au 04/05/2022 à 7,26% pour 96 jours		2 061 000	2 080 021	0,30%
BIAT au 09/05/2022 à 7,26% pour 92 jours		12 506 000	12 611 470	1,80%
BIAT au 11/05/2022 à 7,26% pour 117 jours		29 000	29 235	0,00%

BIAT au 12/05/2022 à 7,26% pour 116 jours		58 000	58 461	0,01%
BIAT au 17/05/2022 à 7,26% pour 111 jours		12 000	12 086	0,00%
BIAT au 23/05/2022 à 7,26% pour 105 jours		74 000	74 459	0,01%
BIAT au 24/05/2022 à 7,26% pour 104 jours		30 000	30 181	0,00%
BIAT au 01/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		6 425 000	6 457 107	0,92%
BIAT au 02/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		1 000 000	1 004 831	0,14%
BIAT au 03/06/2022 à 7,60% pour 94 jours		32 000	32 149	0,00%
BIAT au 07/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		79 000	79 316	0,01%
BIAT au 08/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		49 000	49 188	0,01%
BIAT au 10/06/2022 à 7,6% pour 94 jours		26 000	26 091	0,00%
BIAT au 13/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		32 000	32 096	0,00%
BIAT au 16/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		9 000	9 022	0,00%
AB au 20/06/2022 à 8,90% pour 91 jours		20 000 000	20 042 915	2,86%
AB au 20/06/2022 à 8,90% pour 91 jours		4 000 000	4 008 583	0,57%
AB au 24/06/2022 à 8,90% pour 90 jours		2 000 000	2 002 731	0,29%
BIAT au 27/06/2022 à 7,60% pour 92 jours		8 000	8 005	0,00%
Certificats de dépôt	113 000 000	111 949 113	112 208 799	15,99%
BTE au 01/06/2/22 à 8,25% pour 120 jours	1 000 000	976 180	983 942	0,14%
BIAT au 16/06/227 à 60% pour 20 jours	2 500 000	2 490 645	2 497 898	0,36%
BTE au 20/06/22 à 9,25% pour 150 jours	20 000 000	19 339 418	19 449 763	2,77%
BIAT 21/06/22 à 7,60% pour 10 jours	12 000 000	11 977 501	12 000 000	1,71%
AMEN BANK au 20/06/22 à 8.55% pour 50 jours	20 000 000	19 791 106	19 853 539	2,83%
BIAT au 23/06/22 à 7,60% pour 10 jours	15 000 000	14 971 876	14 994 944	2,14%
BIAT au 27/06/22 à 7,60% pour 10 jours	5 000 000	4 990 625	4 994 944	0,71%
BIAT au 28/06/22 à 7,60% pour 10 jours	20 000 000	19 962 501	19 976 405	2,85%
BIAT au 30/06/22 à 7,60% pour 10 jours	14 500 000	14 472 814	14 478 006	2,06%
AMEN BANK au 30/06/22 à 8,01% pour 40 jours	3 000 000	2 976 447	2 979 358	0,42%
Bons de trésor à court terme	0	0	0	0,00%
Créances sur opérations de pensions livrées	Nombre de BTA	69 702 643	69 904 537	9,96%
Prise en pension BIAT du 21/06/22 au 01/07/22, taux 7,60%	12 013	12 000 296	12 025 630	1,71%
Prise en pension BIAT du 30/06/22 au 12/07/22, taux 7,60%	6 681	7 000 059	7 001 537	1,00%
Prise en pension BIAT du 14/06/22 au 01/07/22, taux 7,60%	20 053	20 000 697	20 072 478	2,86%
Prise en pension BIAT du 07/06/22 au 01/07/22, taux 7,60%	8 233	8 200 406	8 241 955	1,17%
Prise en pension BIAT du 28/06/22 au 08/07/22, taux 7,60%	7 162	7 500 400	7 505 150	1,07%
Prise en pension BIAT du 13/06/22 au 01/07/22, taux 7,60%	15 044	15 000 785	15 057 788	2,15%
TOTAL		295 854 455	297 319 783	42,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs				42,25%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde 1 635 727 dinars au 30/06/2022 contre un solde nul au 30/06/2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Ventes titres à encaisser	0	0	0
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 635 727	0	0
Total	1 635 727	0	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à 1 791 159 dinars contre 1 706 801 dinars au 30/06/2021 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022 et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Montant HT	1 706 868	1 687 396	1 722 151
TVA	400 377	320 605	327 209
Total TTC	2 107 245	2 008 001	2 049 360
Retenue à la source	316 087	301 200	307 404
Net à payer	1 791 159	1 706 801	1 741 956

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste au 30/06/2022 est 392 195 dinars contre 44 949 231 dinars au 30/06/2021 et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Redevance CMF	58 922	56 686	57 746
Retenues à la source sur commissions	316 087	301 200	307 404
TCL à payer	10 139	8 483	9 276
Achats titres à payer	6 839	44 506 839	1 081 632
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	75 816	1 703 293
Autres	209	206	409
Total	392 195	44 949 231	3 159 760

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 1/01/2022

Montant	634 620 930
Nombre de titres	3 174 801
Nombre d'actionnaires	10 343

Souscriptions réalisées

Montant	318 954 886
Nombre de titres émis	1 595 627
Nombre d'actionnaires nouveaux	766

Rachats effectués

Montant	-297 160 337
Nombre de titres rachetés	-1 486 596
Nombre d'actionnaires sortants	-915

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 514 595
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 652 738
Régularisation des sommes non distribuables	15 513
Résultats antérieurs incorporés au capital	28 332 540
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	973 014

Capital au 30/06/2022

Montant	685 874 689
Nombre de titres	3 283 832
Nombre d'actionnaires	10 194

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 6 367 dinars pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022, contre 4 594 523 dinars pour même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Année 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	5 047 243	10 055 980	940 582	2 032 618	3 981 292
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	1 103 071	1 881 275	3 128 819	6 047 467	14 593 152
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
- Dividendes	217 254	217 254	525 121	525 121	525 121
Total	6 367 568	12 154 509	4 594 523	8 605 206	19 099 566

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 est 4 211 846 dinars, contre 5 198 993 dinars pour même période de l'exercice 2021 et représente le montant des intérêts courus au titre du deuxième trimestre 2022 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme, les billets de trésorerie et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des certificats de dépôt	1 376 868	2 775 248	1 236 297	2 445 524	5 255 324
Intérêts des dépôts à vue	99 024	150 231	52 880	122 303	229 241
Intérêts des BTCT	34 097	94 208	898 674	2 026 754	2 609 342
Intérêts des dépôts à terme	1 413 657	2 755 446	1 980 505	3 948 253	6 853 362
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	0	0
Revenus des prises en pension	1 288 199	2 503 583	1 030 638	1 932 462	4 627 896
Total	4 211 846	8 278 717	5 198 993	10 475 295	19 575 165

Note 12 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 est nul contre 13 987 dinars pour la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 à 2 107 245 dinars contre 2 008 001 dinars, pour la même période de l'exercice 2021, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2022.

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Année 2021
Rémunération du gestionnaire	2 107 245	4 131 897	2 008 001	3 960 905	8 070 054
Total	2 107 245	4 131 897	2 008 001	3 960 905	8 070 054

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 à 224 710 dinars, contre 193 633 dinars pour la même période de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Année 2021
Redevance CMF	177 068	347 197	168 740	332 851	678 145
TCL	27 970	53 287	24 325	48 790	97 334
Autres	19 672	29 618	568	5 024	40 500
Total	224 710	430 103	193 633	386 665	815 979

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion financière de "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.